

C.R.A.C. N° 94 (2022-2023)

5e session de la 11e législature

PARLEMENT WALLON

SESSION 2022-2023

COMPTE RENDU

AVANCÉ

Séance publique de commission*

Commission de l'emploi, de l'action sociale et de la santé

Mardi 31 janvier 2023

*Application de l'art. 161 du règlement

Le compte rendu avancé ne peut être cité que s'il est précisé qu'il s'agit d'une version qui n'engage ni le Parlement ni les orateurs

SOMMAIRE

<i>Ouverture de la séance</i>	1
<i>Organisation des travaux</i>	1
<i>Examen de l'arriéré</i>	1
<i>Rencontre avec la délégation syndicale des missions régionales pour l'emploi (MIRE)</i>	
Intervenants : M. le Président, Mmes Roberty, Bernard, Vandorpe, M. Disabato.....	1
<i>Interpellations et questions orales</i>	2
<i>Question orale de Mme Vandorpe à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « le suivi des projets Impulseo »</i>	
Intervenants : M. le Président, Mme Vandorpe, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes.....	2
<i>Question orale de Mme Vandorpe à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « la gratuité des préservatifs pour les 18-25 ans »</i>	
Intervenants : M. le Président, Mme Vandorpe, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes.....	3
<i>Question orale de Mme Vandorpe à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « la pénurie de médecins généralistes en Wallonie picarde »</i>	
Intervenants : M. le Président, Mme Vandorpe, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes.....	4
<i>Question orale de M. Legasse à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « la lutte contre le tabagisme »</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Legasse, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes.....	5
<i>Question orale de Mme Sobry à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « les tabous liés à la fin de vie et la mort en maison de repos »</i>	
Intervenants : M. le Président, Mme Sobry, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes.....	6

Question orale de Mme Vandorpe à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « l'étude alarmante des Mutualités chrétiennes sur la santé des Belges en fonction de leurs revenus »

Intervenants : M. le Président, Mme Vandorpe, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes.....8

Question orale de M. Heyvaert à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « le plan Alcool »

Intervenants : M. le Président, M. Heyvaert, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes.....9

Question orale de Mme Vandorpe à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « l'appel à projets « Soutien vers l'emploi des personnes en situation de handicap » »

Intervenants : M. le Président, Mme Vandorpe, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes.....11

Question orale de Mme Roberty à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « le rapport de l'Agence pour une vie de qualité (AViQ) relatif aux inspections du groupe ORPEA » ;

Question orale de Mme Vandorpe à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « le rapport de l'enquête spéciale du groupe ORPEA »

Intervenants : M. le Président, Mmes Roberty, Vandorpe, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, Mme Lekane.....12

Question orale de Mme Bernard à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « les difficultés du secteur de l'hébergement pour personnes en situation de handicap »

Intervenants : M. le Président, Mme Bernard, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes.....14

Question orale de Mme Roberty à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « les revendications du secteur de lutte contre le sans-abrisme »

Intervenants : M. le Président, Mme Roberty, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes.....16

Question orale de M. de Lamotte à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « l'assistance digitale pour les personnes en perte d'autonomie »

Intervenants : M. le Président, M. de Lamotte, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes.....17

Question orale de Mme Nikolic à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « les impacts du nouveau plan Accessibilité sur les grands travaux d'aménagement tels que le tram de Liège »

Intervenants : M. le Président, Mme Nikolic, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes.....18

Question orale de Mme Bernard à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « les nouveaux visages de la prostitution en Wallonie »

Intervenants : M. le Président, Mme Bernard, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes.....20

Question orale de Mme Ryckmans à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « la lutte contre les mutilations génitales féminines »

Intervenants : M. le Président, Mme Ryckmans, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes.....22

Question orale de Mme Galant à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « le féminicide survenu à Vaudignies le 31 décembre 2022 »

Intervenants : M. le Président, Mme Galant, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes.....23

Question orale de M. Demeuse à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « la création d'une filière belge du démantèlement des centrales nucléaires et l'accompagnement des travailleurs »

Intervenants : M. le Président, M. Demeuse, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes.....25

Question orale de M. Disabato à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « la distinction des « Territoires zéro chômeur de longue durée » à la Région et au niveau fédéral »

Intervenants : M. le Président, M. Disabato, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes.....26

Question orale de Mme Roberty à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « la place des femmes sur le marché de l'emploi »

Intervenants : M. le Président, Mme Roberty, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes.....28

Question orale de Mme Galant à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « la réforme du parcours d'intégration et son impact sur l'emploi en Région wallonne »

Intervenants : M. le Président, Mme Galant, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes.....29

Question orale de M. de Lamotte à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « l'abrogation annoncée de l'aide « Impulsion 55+ » et ses conséquences »

Intervenants : M. le Président, M. de Lamotte, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes.....31

Question orale de M. Tzanetatos à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « l'intégration des étrangers non européens sur le marché du travail » ;

Question orale de Mme Nikolic à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « la politique de migration économique wallonne »

Intervenants : M. le Président, M. Tzanetatos, Mme Nikolic, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes.....32

Organisation des travaux (Suite).....35

Interpellations et questions orales retirées.....35

Liste des intervenants.....36

Abréviations courantes.....37

Présidence de M. Legasse, Président

OUVERTURE DE LA SÉANCE

- La séance est ouverte à 14 heures 6 minutes.

M. le Président. – La séance est ouverte.

ORGANISATION DES TRAVAUX

Examen de l'arriéré

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen de l'arriéré de notre commission. Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole sur celui-ci ?

Personne. Merci.

Rencontre avec la délégation syndicale des missions régionales pour l'emploi (MIRE)

M. le Président. – Vous avez reçu un courrier de la part des syndicats représentant les MIRE.

Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer à ce sujet ?

La parole est à Mme Roberty.

Mme Roberty (PS). – Chers collègues, nous avons appris la demande d'audition et, suite à cela, le cabinet de la ministre a contacté les organisations syndicales en date du 17 janvier. La ministre a rappelé sa disponibilité. Nous savons que notre ministre est assez proche des délégations syndicales et qu'elle concerte énormément les secteurs qui lui incombent.

À ce jour, si je ne me trompe, Madame la Ministre, le cabinet n'a toujours pas reçu de réponse par rapport à cette demande de rencontre.

Je souhaitais rappeler également que le cabinet de Mme la Ministre est en contact de manière régulière avec le secteur, qu'il s'agisse d'InterMIRE qui est l'interlocuteur officiel, mais également les délégations syndicales des MIRE. La dernière réunion avec la délégation syndicale s'est tenue le 16 novembre 2022.

Le 17 janvier – ce n'est pas il y a si longtemps –, deux députés avaient choisi de poser des questions à ce sujet et avaient relayé leurs inquiétudes. Un débat avait été organisé ici même. Toutes les interrogations et

inquiétudes du secteur ont pu être relayées au travers de ces deux questions posées par MM. Disabato et Sahli.

Étant donné les explications que je viens de vous fournir, je souhaitais vous dire que nous ne sommes pas favorables à ces auditions, mais qu'il nous appartient de travailler au travers de nos questions écrites, orales et interpellations. Nous sommes également libres d'aller à la rencontre des MIRE et d'exécuter notre travail de terrain qui permet à son tour de nourrir notre travail parlementaire.

M. le Président. – La parole est à Mme Bernard.

Mme Bernard (PTB). – Je pense que lorsqu'il y a des secteurs qui introduisent une demande pour être entendus au sein de ce Parlement, notre devoir de parlementaires est de répondre à leurs attentes. S'il y a des rencontres avec Mme la Ministre, c'est une chose, ce sont des rencontres avec le Gouvernement, il y a évidemment des questions qui doivent être posées au Gouvernement. Cependant, si la volonté de ce secteur est d'être entendu par l'ensemble des parlementaires d'une commission qui témoignent leur intérêt à leur secteur de travail, je pense que la moindre des choses est de dire que le Parlement est une maison ouverte, c'est la maison de tous les habitants de Wallonie, de tous les travailleurs de Wallonie. Dès lors, je pense qu'il est on ne peut plus normal de les recevoir et de les entendre.

Cela n'empêche évidemment pas chacun et chacune d'aller à la rencontre sur le terrain. On a alors l'occasion d'avoir un moment que l'on consacre à leur secteur pour débattre et échanger avec eux. Je pense que c'est une démarche très intéressante de leur part et je suis pour la soutenir.

M. le Président. – La parole est à Mme Vandorpe.

Mme Vandorpe (Les Engagés). – J'entends les remarques de Mme Roberty quand elle dit qu'il y a quand même des rencontres avec le cabinet, que la ministre est attentive. On n'en doute pas. Cependant, nous avons ici un courrier qui s'adresse clairement aux membres de la Commission de l'emploi. Je pense donc que le Gouvernement ne supplée pas à ce qui est demandé par le front commun syndical concernant les MIRE. Je pense que leur demande s'adresse clairement aux députés et je trouve aussi qu'on pourrait y répondre. Néanmoins, quand j'entends la position de Mme Roberty, je suppose qu'elle parle au nom de la

majorité et donc j'entends bien qu'aller au combat sera inutile. Nous ne manquerons dès lors pas de prendre rendez-vous de notre côté avec ces représentants et ce front commun syndical pour discuter et échanger à propos des MIRE. C'est donc clair que nous sommes a priori favorables à les entendre ici en commission.

M. le Président. – La parole est à M. Disabato.

M. Disabato (Ecolo). – Sur le fond, je pense que c'est essentiel de se préoccuper de la situation des MIRE. J'ai d'ailleurs traduit mon propos via une question parlementaire avec Mourad Sahli la fois dernière. Surtout à l'époque où, on le sait, la question du taux d'emploi est une question essentielle, et notamment par rapport à des publics plus éloignés du marché de l'emploi. Je rappelle qu'il y a plus de 50 % de nos demandeurs d'emploi qui sont avec une durée de chômage de plus de deux ans et avec trop peu de formation. C'est un véritable enjeu sur le fond. Il faut donc pouvoir remarquer l'intérêt de la commission à cet égard.

Lors de ma question, la ministre a évoqué toute une série de choses qui ont été prises comme mesures pour tenter de répondre aux MIRE. J'avais déjà dit *in tempore non suspecto* que je rencontrerais les MIRE dans ce cadre-là. Je n'ai malheureusement pas encore eu le temps de les voir, mais j'ai demandé à mon collaborateur de prendre contact avec eux. J'aurai donc bien évidemment une rencontre avec eux et avec les différentes MIRE pour voir ce qu'on peut encore améliorer dans ce qui a déjà été fait jusque maintenant. Pour le reste, chacun fera comme il veut. Je pense que de toute façon, tous les groupes pourront les rencontrer comme ils le souhaitent.

M. le Président. – J'en conclus que chacun des groupes fera comme il l'entend. Il n'est pas nécessaire de prendre date et de fixer audition.

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

QUESTION ORALE DE MME VANDORPE À MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DE L'ÉCONOMIE SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR « LE SUIVI DES PROJETS IMPULSEO »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Vandorpe à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « le suivi des projets Impulseo ».

La parole est à Mme Vandorpe pour poser sa question.

Mme Vandorpe (Les Engagés). – Madame la Ministre, je vous prie de m'excuser au préalable parce que ces trois premières questions sont en fait des questions écrites non répondues. Certaines sont donc techniques et chiffrées, ce qui peut paraître un peu barbare, mais ce sont des questions que j'avais initialement déposées à l'écrit et sans réponse. Je me permets dès lors de suivre le processus et de les déposer ici à l'oral.

Ma première question est sur le suivi des projets Impulseo. Il s'agit simplement de faire le bilan de ces projets en cours dans le cadre d'Impulseo, le Fonds d'impulsion de la médecine générale. Où en sommes-nous aujourd'hui ? Quels sont les résultats et les évolutions ?

Combien de primes à l'installation ont été accordées ? Dans quelles communes ? Quel est le budget débouqué pour cette prime jusqu'à présent ?

À combien s'élève le soutien financier accordé pour les coûts salariaux ? Combien de demandes avez-vous reçues ? Et où en sont les frais de recours à des services de télésecrétariat médical ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. – Madame la Députée, nous avons demandé à l'AViQ de nous donner des éléments.

Pour parler des chiffres Impulseo, ce n'est pas mon cabinet qui en disposait, il y a donc trois questions écrites pour lesquelles nous n'avions pas eu les éléments techniques nous permettant de répondre dans les délais. J'ai demandé que l'on essaie d'avoir une réponse dans le respect des délais dont disposent les parlementaires pour obtenir les éléments de réponse.

L'évaluation du dispositif avait été présentée au comité de branche en novembre dernier, en même temps que les données du cadastre de la médecine générale qui est produit par l'agence depuis quelques années, avec la collaboration des cercles de médecine générale.

Le nombre de primes Impulseo I a évolué pour atteindre 143 primes en 2021. En 2022, comme cela vient de se terminer, le nombre de primes total n'est pas encore connu.

Concernant les communes dans lesquelles une nouvelle installation a été faite en 2021, il y a :

- 15,28 % dans le Brabant wallon ;
- 41,67 % dans le Hainaut ;
- 14,58 % en Province de Liège ;
- 15,28 % en Province de Luxembourg ;
- 13,19 % en Province de Namur.

Pour Impulseo II, en 2021, 503 dossiers ont été traités.

En ce qui concerne Impulseo III, 361 dossiers ont abouti en 2021.

Le budget 2021 est réparti de la manière suivante :

- Impulseo I : 3 150 000 euros ;
- Impulseo II : 6 399 364,50 euros ;
- Impulseo III : 917 971,12 euros.

L'évolution du budget global Impulseo par année est :

- en 2018, de 9 115 915 euros ;
- en 2019, de 7 699 950 euros ;
- en 2020, de 9 931 064 euros ;
- en 2021, de 10 399 092 euros, montant arrêté au 15 décembre 2022.

M. le Président. – La parole est à Mme Vandorpe.

Mme Vandorpe (Les Engagés). – Je vous remercie pour ces chiffres. Serait-il possible d'avoir les données plus précises, commune par commune, de manière écrite ou bien n'êtes-vous pas en mesure de nous donner d'informations plus précises que par province ? Cela permettrait de clarifier les choses.

(Réaction de Mme la Ministre Morreale)

Cette aide est vraiment essentielle pour dynamiser et permettre de soutenir les médecins généralistes et d'endiguer un peu la pénurie de médecins.

Il y a lieu de continuer à mener ce projet. Ces chiffres nous permettent de mener une politique correcte par la suite en nous basant sur ceux-ci ; c'est pourquoi il est important qu'ils soient les plus complets.

**QUESTION ORALE DE MME VANDORPE À
MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE
L'ACTION SOCIALE ET DE L'ÉCONOMIE
SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET
DES DROITS DES FEMMES, SUR « LA
GRATUITÉ DES PRÉSERVATIFS POUR LES 18-
25 ANS »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Vandorpe à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « la gratuité des préservatifs pour les 18-25 ans ».

La parole est à Mme Vandorpe pour poser sa question.

Mme Vandorpe (Les Engagés). – Madame la Ministre, le président français, Emmanuel

Macron, a annoncé jeudi que l'accès aux préservatifs serait gratuit en pharmacie pour les jeunes de 18 à 25 ans à compter du 1er janvier dans toute la France. Il s'agit d'une petite révolution de prévention dans la lutte contre le sida et les infections sexuellement transmissibles.

En Belgique, pour avoir des préservatifs gratuits, les jeunes doivent passer par certaines mutualités qui imposent chacune leurs limites en termes de montants financiers. Le directeur de la plateforme Prévention sida, Thierry Martin, estimait que cela restait insuffisant. Pour lui, il faut à tout prix rendre le préservatif plus accessible, et plus banal : « Leur gratuité ne pourrait que faciliter leur accès et augmenter leur utilisation, mais il faut accompagner cela d'une campagne de prévention. Il faut pouvoir en parler librement, expliquer comment en parler à ses partenaires, expliquer son intérêt concret dans la lutte contre le VIH et les IST. »

On sait que ces dernières sont en hausse : de plus en plus de jeunes ont des relations sexuelles non protégées et les IST sont en constante augmentation en Belgique.

Quelles sont vos positions face à cette nouvelle annonce dans notre pays voisin ? Cette mesure pourrait-elle être envisagée en Wallonie ? Ce point figure-t-il sur la table du CODECO ? Avez-vous établi des contacts avec vos homologues sur le sujet ?

Quelles sont les autres mesures de prévention mises en place par le Gouvernement wallon pour lutter contre l'augmentation des maladies et infections sexuellement transmissibles ?

Comment entendez-vous renforcer cette lutte et inverser la tendance que nous connaissons aujourd'hui ? Quelles sont les initiatives prévues en 2023 ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. – Madame la Députée, les centres de planning familial ont dans leurs missions le dépistage et la prévention des infections sexuellement transmissibles. Cela passe notamment par le développement de l'Éducation à la vie relationnelle et affective, dont j'ai beaucoup soutenu la généralisation lorsque j'étais députée. Aujourd'hui, comme ministre, j'ai soutenu un accord de coopération avec ma collègue la ministre Désir au niveau de la Communauté française et ma collègue la ministre Trachte au niveau de la Commission communautaire française, pour généraliser l'EVRAS. Cela a d'ailleurs été adopté en première lecture par les trois gouvernements.

Cela veut dire que, à partir de la rentrée scolaire prochaine, les centres de planning recevront les moyens pour dispenser, deux fois dans le cursus scolaire, à des

enfants du secondaire, des informations sur l'Éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle. Cela rencontre en partie l'information que vous évoquiez sur la systématisation, la banalisation, l'utilité et le fait de ne pas rendre tabou la vie relationnelle, affective et sexuelle des adolescents ou des jeunes adultes en devenir.

En Belgique, dans tous les centres de planning familial, les jeunes peuvent obtenir des préservatifs gratuitement et de manière anonyme. Ainsi, les 72 centres de planning distribuent 100 000 préservatifs par an. De plus, dans le Plan wallon de prévention et de promotion de la santé un axe 4 plus centré sur la prévention des maladies infectieuses. Cet axe comprend la lutte contre les IST au cœur des priorités de la santé en Wallonie.

En outre, un financement est accordé au site Love Attitude qui répertorie des outils, des informations sur les IST et les dépistages, ainsi que les coordonnées des centres de planning.

Concernant la gratuité des préservatifs en pharmacie pour les jeunes, la situation en France est différente, puisque certains préservatifs étaient déjà remboursés par la sécurité sociale, moyennant une prescription médicale. Les nouvelles dispositions suppriment pour les jeunes la prescription médicale avec prise en charge à 100 % par la sécurité sociale.

Parler des dispositifs qui pourraient être liés au genre, en l'occurrence pour les femmes, sur la prise en compte des spécificités et surcoûts liés aux femmes et aux jeunes femmes, il est possible aussi que l'on puisse genrer ces aspects dans la sécurité sociale. Je vous rejoindrai de ce point de vue, mais il ne relève pas de mes compétences.

M. le Président. – La parole est à Mme Vandorpe.

Mme Vandorpe (Les Engagés). – Merci pour vos réponses. Au-delà des centres de planning familial et de l'ÉVRAS, il faudrait aussi s'attarder à une campagne de prévention plus large, puisque tout le monde ne passe pas nécessairement la porte d'un planning familial. On sait que beaucoup d'écoles sont partenaires, et cetera, mais il y a cette démarche à faire, alors qu'une campagne comme on pouvait en avoir à l'époque, quand nous étions jeunes, était peut-être plus assidue que ce que l'on a aujourd'hui.

On se retrouve avec une génération qui estime que le VIH est assez limité aujourd'hui et que l'on a des traitements qui permettent de ne pas contaminer le partenaire, donc les IST passent un peu en second plan. Pour beaucoup de jeunes, le préservatif n'est plus considéré comme essentiel.

Je vous rejoins en partie sur le fait de genrer cette politique. Des contacts que je peux avoir avec certains jeunes, c'est encore souvent la fille qui fait la démarche

d'avoir avec elle des préservatifs en cas de relation, ce n'est pas nécessairement le garçon qui prend l'initiative d'en avoir sur lui. Pour cette génération des 18-25 ans, il y a encore un gros travail à faire de prévention et une politique de prévention beaucoup plus large et beaucoup plus « tous publics ».

QUESTION ORALE DE MME VANDORPE À MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DE L'ÉCONOMIE SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR « LA PÉNURIE DE MÉDECINS GÉNÉRALISTES EN WALLONIE PICARDE »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Vandorpe à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « la pénurie de médecins généralistes en Wallonie picarde ».

La parole est à Mme Vandorpe pour poser sa question.

Mme Vandorpe (Les Engagés). – Madame la Ministre, c'est aussi une question très chiffrée, puisque c'était une question écrite qui me permettait d'alimenter mes informations et de travailler plus en profondeur sur le dossier.

Je demande les chiffres actualisés de la pénurie de médecins généralistes en Wallonie picarde. Combien de médecins généralistes y a-t-il par habitant ? Où sont-ils principalement situés ? Combien travaillent en maisons médicales ? Combien de médecins manque-t-il en Wallonie picarde ? Comment y évolue la pénurie ? Quelles actions sont mises en place, au-delà d'Impulseo pour y remédier ?

Où se situe la Wallonie picarde par rapport aux autres régions de Wallonie ? La pénurie y est-elle plus importante ? Pouvez-vous nous donner des chiffres comparatifs ? Quels sont les chiffres précis de la pénurie de médecins généralistes pour la commune de Mouscron ? Pouvez-vous donner des précisions sur les âges et sexes des médecins généralistes de cette commune ? J'ai des contacts avec certains médecins, mais il est vrai qu'avoir des données précises permet de travailler plus en profondeur. Je vous remercie.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. – Madame la Députée, au 1er janvier 2022, il y avait 355 médecins généralistes

actifs en Wallonie picarde pour un total de 335 équivalents temps plein. Parmi ces médecins, 308 ont moins de 70 ans. Parmi les 23 communes de la région, six sont en pénurie depuis plusieurs années et une était nouvellement reconnue en pénurie à partir du 1er juillet de l'année dernière. Concernant les 16 autres communes, 15 n'étaient pas en pénurie en 2020-2021, une seule, Lessines, l'était en 2021.

Pour le moment, il y a six associations de santé intégrées agréées en Wallonie picarde : La Maison médicale le Gué, la Maison médicale de Tournai et la Maison médicale la Venelle sont agréées à Tournai.

Plus récemment, Stéthoplus est agréée à Comines depuis 2017, la Maison médicale Medi Celles, depuis 2018 à Celles et le Dispens'Air à Mouscron depuis 2022.

Au 31 décembre 2021, il y avait, dans les cinq premières associations de soins intégrées, 26 équivalents temps plein et demi pour la fonction médicale, auxquels on ajoute les nouveaux équivalents temps plein de la maison médicale agréée. Ce 1er janvier, les communes où il y a le plus de médecins sont, sans surprise, Tournai et Mouscron, avec respectivement 20 et 16 % de médecins de la région. Les communes qui ont le moins de médecins sont Pecq, Brugelette, Rumes, Flobecq et Mont-de-L'Enclus.

En termes de densité médicale, il conviendrait, si l'on considère les médecins quel que soit leur âge, douze médecins en plus dans la région, dans les communes en pénurie, que sont Frasnes-lez-Anvaing, Flobecq, Pecq, Rumes, Mont-de-L'Enclus, Estaimpuis et Leuze-en-Hainaut, où 33 médecins, si l'on ne considère que les médecins de moins de 70 ans. C'est en Wallonie picarde, dans la région de Mons Borinage et dans le BW, que la proportion de communes en pénurie est la plus faible. Cette proportion est de 59 % dans le reste du Hainaut, 45 % en Province de Namur, 52 % en Province de Liège, 86 en Province de Luxembourg. Si l'on ne considère que les médecins de moins de 70 ans, le besoin en médecins pour que chaque commune soit au-dessus des seuils en pénurie, serait au total de 256 médecins en Wallonie, 33 en Wallonie picarde, 17 en Mons-Borinage, 62 pour le reste du Hainaut, 34 dans le BW, 94 en province de Liège, 34 en province de Namur et 79 dans le Luxembourg. Ce sont des estimations à prendre avec prudence puisqu'elles ne tiennent par exemple pas compte de la présence de médecins en surplus dans certaines communes. Ces médecins en « surplus » pouvant avoir dans leur patientèle aussi un certain nombre de personnes de communes voisines.

Pour ce qui concerne la ville de Mouscron, il y avait, au 1er janvier 2022, 56 médecins actifs, dont 47 de moins de 70 ans, 25 ont moins de 60 ans, 22 ont moins de 55 ans. Parmi ces médecins, 21 sont des femmes, 35 sont des hommes. Mouscron n'est actuellement pas en

pénurie, mais il est évident que le risque de pénurie est important si des médecins déjà âgés, et qui restent actifs, ne sont pas remplacés. Pour information, depuis 2017, il y a eu à Mouscron 13 installations de nouveaux médecins.

M. le Président. – La parole est à Mme Vandorpe.

Mme Vandorpe (Les Engagés). – Je vous remercie pour ces chiffres, Madame la Ministre. Ce qui est assez interpellant, c'est que vous parlez des médecins de moins de 70 ans. Parmi ceux-là, et quand je prends l'exemple de Mouscron – je n'ai pas retenu le chiffre exact –, mais il y a à peu près une vingtaine qui est entre 60 et 70 ans, si j'ai bien entendu. Ce sont des médecins qui ne font plus nécessairement de garde, et cetera. Cela augmente encore la pénurie pour des prises de rendez-vous.

Effectivement, sur les chiffres, elle n'est pas là. On sait que finalement, dans les trois ans à venir, quasiment un tiers des médecins qui disparaîtra du paysage médical. Le dispensaire s'est mis en place et est maintenant reconnu avec aussi la difficulté qu'il faut du temps pour que celle-ci puisse s'implanter. Il faut pouvoir gérer financièrement. Le « *business plan* », si on peut parler de *business plan* pour une patientèle, c'est de dire d'ici 2 à 3 ans, nous permettra d'être autosuffisant.

Dans l'attente, aujourd'hui, le déficit est criant. Ils ne savent pas s'ils pourront tenir le coup et rester ouverts. En fait, financièrement c'est très compliqué et ils n'ont pas les aides, même une avance de trésorerie, qui leur permettraient de se retourner le temps de se mettre réellement en place. Je reviendrai vers vous avec des questions plus précises une fois que ces chiffres seront analysés de manière plus approfondie. Je vous remercie.

(M. Disabato, Vice-président, prend place au fauteuil présidentiel)

**QUESTION ORALE DE M. LEGASSE À
MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE
L'ACTION SOCIALE ET DE L'ÉCONOMIE
SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET
DES DROITS DES FEMMES, SUR « LA LUTTE
CONTRE LE TABAGISME »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Legasse à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « la lutte contre le tabagisme ».

La parole est à M. Legasse pour poser sa question.

M. Legasse (PS). – Madame la Ministre, voici quelques jours, la Fondation contre le cancer publiait ses résultats concernant la consommation de tabac en Belgique. Dans cette étude, elle révèle que l'intention d'arrêter de fumer est présente chez 62 % des fumeurs, mais qu'un petit nombre, 21 %, passerait à l'action et arrêterait de fumer dans les six mois. La Fondation exige de nouvelles mesures financières, notamment un soutien renforcé aux services tabagiques, de manière à accompagner celles et ceux qui souhaitent arrêter de fumer. Les publics les plus fragilisés socioéconomiquement sont parmi les plus nombreux à fumer.

Avez-vous reçu les revendications de la Fondation contre le cancer en matière de tabagisme ?

Renforcerez-vous les moyens financiers des acteurs actuels ? Si non, pourquoi ?

Présenterez-vous au Gouvernement une mise à jour du Plan wallon de prévention santé avec de nouvelles mesures pour toucher les publics plus fragilisés ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. – Monsieur le Député, c'est un point important. Plus de la moitié des fumeurs pensent, en effet, un jour arrêter de fumer et un fumeur sur cinq envisage de le faire dans les six mois. Vous évoquez les personnes les plus fragiles. Nous ne sommes malheureusement pas tous égaux face aux dangers du tabac, car il est vrai, que l'on retrouve la plus grosse part des fumeurs réguliers dans les couches socioéconomiquement fragilisées.

La programmation mettant en œuvre le Plan wallon de Promotion et de Prévention de la santé fixe les priorités de santé pour les cinq prochaines années et servira de fil conducteur dans la stratégie de promotion et de prévention de la santé.

Un axe est consacré à la lutte contre le tabagisme, la programmation a aussi comme objectif transversal l'adaptation des stratégies pour faire face aux inégalités sociales de santé. Ce sont les mêmes personnes qui parfois ne sont pas allées, on a des couches de population qui ont été moins enclines à aller se faire vacciner parce qu'elles étaient plus perméables à des théories du complot, à des éléments de méfiance envers l'autorité, envers la science. Nous devons pouvoir essayer de corriger cela. On a parfois les baromètres Solidaris qui parlent beaucoup des inégalités de santé, mais d'autres organismes assureurs, d'autres associations en parlent. On va déployer toute une stratégie pour essayer de contrer ces inégalités.

Dans le cadre de la programmation, la Fondation a fait sa demande d'agrément en tant qu'opérateur en promotion de la santé. Cet agrément entraînera une augmentation des moyens et une pérennisation des actions. Actuellement, les différentes demandes sont en cours d'analyse à l'administration et seront bientôt soumises à mon cabinet d'ici quelques semaines.

Pour la mise à jour du Plan WAPPS, le comité de pilotage du plan devra se mettre en place au cours du deuxième trimestre 2023 et les priorités de santé publique dépendront de l'évolution des problèmes de santé rencontrés sur le terrain.

Enfin, je tiens à rappeler que la Région wallonne n'est pas seule compétente dans les matières liées au tabac. Les accises sont un levier très efficace pour dissuader le nombre de pratiques tabagiques. La publicité et les points de vente dépendent du Fédéral. Nous essayons de sensibiliser nos collègues fédéraux afin d'avoir une politique active de prévention et de diminution de ces pratiques à risque.

M. le Président. – La parole est à M. Legasse.

M. Legasse (PS). – Madame la Ministre, j'ai bien entendu qu'il était question d'un agrément d'ici quelques semaines, au terme de l'analyse de l'administration, et j'espère très sincèrement que l'on pourra ainsi rencontrer le vœu de la Fondation contre le cancer et pérenniser son action.

En ce qui concerne les différents axes, il est heureux que le déploiement stratégique qui se fasse jour.

Vous avez raison de dire que les accises, la publicité et les points de vente sont autant de points d'attention qui nécessitent une action de l'État fédéral.

(M. Legasse, Président, reprend place au fauteuil présidentiel)

**QUESTION ORALE DE MME SOBRY À
MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE
L'ACTION SOCIALE ET DE L'ÉCONOMIE
SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET
DES DROITS DES FEMMES, SUR « LES TABOUS
LIÉS À LA FIN DE VIE ET LA MORT EN
MAISON DE REPOS »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Sobry à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « les tabous liés à la fin de vie et la mort en maison de repos ».

La parole est à Mme Sobry pour poser sa question.

Mme Sobry (MR). – Madame la Ministre, « la société fait peser une chape sur la mort. On a tort de ne pas préparer ce moment qui peut survenir à tout moment, le plus tard possible, mais personne n'y échappera ». Ce ne sont pas mes mots, mais ceux d'Isabelle Verheyen, une jeune femme qui a frôlé la mort et qui, désormais, est « accompagnatrice au bien-être des âmes », notamment dans des maisons de repos où elle propose des animations spécifiques.

Dans ce programme, la fin de vie est appréhendée non pas de manière négative ou sinistre, mais d'une façon constructive et apaisante. Il s'agit de lancer la réflexion et mettre le pied à l'étrier, changer son regard et le faire évoluer pour chercher la sérénité. D'un point de vue psychologique, aborder ce sujet permettrait d'apaiser son passé et de partir l'esprit libre.

S'agissant d'un sujet qui touche à la santé mentale et aux maisons de repos, je souhaitais l'aborder au sein de cette commission et vous adresser les questions suivantes.

L'une des recommandations de la Commission spéciale covid de notre Parlement est d'« élargir l'obligation d'organiser une fonction palliative au sein des maisons de repos, à l'instar de ce qui existe pour les maisons de repos et de soins ».

Depuis fin 2020, quelles ont été vos actions afin d'apporter un suivi à cette recommandation ?

Quelles actions avez-vous entreprises pour rendre ce sujet de la fin de vie moins tabou et moins effrayant, notamment dans nos résidences pour personnes âgées ?

Quelles initiatives avez-vous prises pour que la mort soit abordée dans les maisons de repos ?

Avez-vous mis en place des formations spécifiques ou des incitants à destination du personnel des maisons de repos afin qu'il soit spécifiquement formé pour appréhender le sujet ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. – Madame la Députée, la vie est une belle aventure, mais elle finira mal pour chacun d'entre nous. Nous espérons tous le plus tard possible. La probabilité de terminer sa vie dans une maison de repos est très grande.

Lors de la pandémie de covid, de nombreux résidents n'avaient pas évoqué ces questions avec le personnel de la maison de repos dans le cadre des projets de vie au moment de leur arrivée, ce qui a conduit à des difficultés et ce qui nous a amenés, dans nos travaux en commission ou avec mes équipes, à

réfléchir à ce qui devait être mis en place et à systématiser un certain nombre de choses pour banaliser ces questions.

Il est important de savoir comment on a envie de terminer sa vie. On a lancé une application e-santé pour tous les citoyens dans le cadre des budgets du Plan de relance, ce qui va permettre d'avoir des données sécurisées sur son état de santé, notamment liées à la vaccination, mais aussi des éléments sur sa fin de vie.

Souhaite-t-on donner ses organes ? Souhaite-t-on un acharnement thérapeutique ou pas ? Ce sont des éléments qui doivent pouvoir se trouver comme informations médicales pour chacun d'entre nous.

Puis, comme vous l'évoquez, un focus plus spécifique par les missions des maisons de repos où le médecin coordinateur veille à l'organisation de la formation et de la mise à jour des connaissances du personnel en matière de soins palliatifs et de soins relatifs à la fin de vie, et qui doit aussi participer aux réunions de la plateforme des soins palliatifs.

Toutes les maisons de repos et les maisons de repos et de soins étaient déjà tenues d'inviter les résidents à faire connaître, dans un climat ouvert et sans contrainte, leurs souhaits éventuels sur les soins et les traitements futurs. Ces souhaits sont révocables à tout moment, et cela ne décharge pas le prestataire de soins de son obligation de toujours chercher à connaître la volonté réelle du patient.

Le projet de soins personnalisé anticipé – le PSPA, pour ajouter un acronyme à la longue liste dont nous sommes coutumiers – est également un outil de plus en plus utilisé qui permet de susciter une réflexion, de favoriser la concertation et le dialogue entre les soignants, les bénéficiaires, mais aussi leur famille et leurs proches.

À l'instar des services psychiatriques d'aide à domicile, les plateformes en soins palliatifs ont aussi été renforcées avec 16 équivalents temps plein en plus pour avoir un soutien psychologique renforcé à l'égard des professionnels et des résidents dans les structures d'hébergement agréées par nos soins.

En ce qui concerne plus spécifiquement la formation, il y a un programme de huit plateformes qui inclut des formations spécifiques destinées au secteur des maisons de repos, pour y aborder les particularités lors des prises en charge palliatives : notions de travail en équipe et de collaboration avec le réseau de soins. Outre ces formations, les psychologues des plateformes sont aussi disponibles afin de développer, au sein des structures, une écoute active ou animer un lieu de parole à partir des demandes et des situations rencontrées.

M. le Président. – La parole est à Mme Sobry.

Mme Sobry (MR). – Merci, Madame la Ministre. J’ai cru au début de votre réponse que l’on allait se limiter aux aspects des soins, du don d’organes, de l’aspect vraiment médical. Puis, vous êtes venue aussi sur le volet de la santé mentale. J’entends que 16 équivalents temps plein notamment ont été engagés en plus pour ce volet psychologique qui accompagne le sujet de la fin de vie, je vous en remercie. Je savais que vous étiez proactive en matière à la fois des maisons de repos et de la santé mentale.

C’est important, parce que parler de la fin de vie et de la mort est toujours difficile, même si personne n’y échappe. Dans certaines cultures – je ne sais pas pourquoi ce n’est pas le cas chez nous, c’est peut-être l’héritage chrétien, je ne sais pas –, le sujet est beaucoup moins tabou.

C’est par ce genre d’initiatives que l’on pourra démystifier ce sujet, puisque les familles des résidents ou des personnes en fin de vie elles-mêmes sont associées. Je vous remercie pour toutes ces personnes.

**QUESTION ORALE DE MME VANDORPE À
MME MORREALE, MINISTRE DE L’EMPLOI,
DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE
L’ACTION SOCIALE ET DE L’ÉCONOMIE
SOCIALE, DE L’ÉGALITÉ DES CHANCES ET
DES DROITS DES FEMMES, SUR « L’ÉTUDE
ALARMANTE DES MUTUALITÉS
CHRÉTIENNES SUR LA SANTÉ DES BELGES
EN FONCTION DE LEURS REVENUS »**

M. le Président. – L’ordre du jour appelle la question orale de Mme Vandorpe à Mme Morreale, Ministre de l’Emploi, de la Formation, de la Santé, de l’Action sociale et de l’Économie sociale, de l’Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « l’étude alarmante des Mutualités chrétiennes sur la santé des Belges en fonction de leurs revenus ».

La parole est à Mme Vandorpe pour poser sa question.

Mme Vandorpe (Les Engagés). – Madame la Ministre, les Mutualités chrétiennes ont étudié 20 000 quartiers de Belgique reliés à leurs 4,5 millions de membres, en fonction du revenu. Pour la vice-présidente, Élisabeth Degryse, les résultats sont alarmants. L’enquête conclut que la santé des personnes se détériore à mesure que les revenus au sein d’un quartier diminuent. Il ressort aussi de l’étude notamment que :

- les personnes vivant dans les quartiers pauvres sont plus susceptibles de mourir dans l’année que celles vivant dans les quartiers plus riches ;
- elles sont plus à risque de développer diverses maladies chroniques, donc un état de santé général moins bon ;
- le risque d’invalidité est aussi plus élevé ;

- les personnes des quartiers pauvres reportent davantage leurs soins ;
- elles consomment plus d’antidépresseurs ou d’antipsychotiques ;
- le risque d’hospitalisation psychiatrique est plus élevé dans les quartiers les plus pauvres que dans les plus riches.

Avez-vous pris connaissance de cette étude ? Au-delà de cette étude des Mutualités chrétiennes, comptez-vous demander un rapport pour l’ensemble de la Wallonie ? Disposez-vous de chiffres ?

Les Mutualités chrétiennes préconisent que le Gouvernement mette en place une méthodologie pour lutter contre les inégalités de santé. On en parle depuis longtemps. Les crises successives exacerbent aussi ces inégalités existantes. Comptez-vous travailler à cette stratégie commune ? Êtes-vous en discussion sur ce point avec le Fédéral ? Quelle est votre stratégie au niveau de la Wallonie ? Pouvez-vous faire le point sur les actions concrètes ?

Enfin, la Mutualité chrétienne souligne que la question de l’impact sur la santé devrait être décisive dans toute politique publique, quel que soit le domaine de compétence. Le volet santé fait-il effectivement partie des politiques prises par vos collègues wallons ? Avez-vous mis en place cette logique ? Êtes-vous systématiquement concertée sur l’impact santé ? Comment entendez-vous éventuellement mettre cette logique en place et à quel moment ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l’Emploi, de la Formation, de la Santé, de l’Action sociale et de l’Économie sociale, de l’Égalité des chances et des Droits des femmes. – Madame la Députée, j’ai pris connaissance de cette étude réalisée par la Mutualité chrétienne. J’essaie toujours de suivre avec beaucoup d’attention toutes les informations qui peuvent parvenir : les sondages, les baromètres, les études des organismes assureurs, parce que je trouve qu’elles sont toujours des analyses intéressantes. Elles ont dans leur mission notamment la prévention de la santé, la santé en général. Bien entendu, comme corps intermédiaire, ils sont essentiels pour le fonctionnement de notre Wallonie et de la Belgique en général.

Dans son enquête de santé, Sciensano met en exergue des corrélations entre le revenu et certaines dimensions de la santé. Ces enquêtes sont cofinancées par la Région, ce qui nous permet de disposer de quelques chiffres qui concernent directement la Wallonie.

En fait, le revenu conditionne d’autres déterminants de la santé comme le logement, l’environnement, les habitudes alimentaires notamment. Les inégalités de revenus font partie d’un ensemble d’inégalités qui ont

un impact sur les états de santé des populations. C'est pourquoi, pour le moment, nous avons beaucoup d'acteurs de promotion de la santé qui agissent déjà pour réduire ces écarts. Le constat est connu, les solutions ne sont pas encore des solutions magiques, mais elles ont pour objectif de permettre à chacun de bénéficier d'un accès à la santé.

En Wallonie, nous avons aussi essayé d'intégrer systématiquement la lutte contre les inégalités sociales dans nos politiques de santé. Ce sont les fameux objectifs transversaux de la programmation de la promotion de la santé et prévention. La mise en œuvre du Plan de promotion de la santé ne pourra se faire qu'en s'assurant de l'équité en santé, c'est une condition fondamentale.

Nous avons aussi le comité de pilotage du plan WAPPS, qui se mettra en place – comme je l'ai dit dans ma réponse à M. Legasse – au deuxième trimestre 2023, qui veillera aux activités entreprises par les acteurs de terrain dans le cadre de la lutte contre les inégalités sociales de santé.

Ensuite, j'aimerais rappeler que Mme Sobry m'avait interrogée sur cette question à la suite d'une décision que le Gouvernement avait pris fin 2020 pour une application 2021, sur le rôle que pourraient prendre les organismes assureurs dans la prévention en tant que telle. La question portait à l'époque sur la vaccination, toujours concernant des poches de population plus précarisées, qui n'étaient pas atteintes par des informations, et que les services classiques de *tracing* et de *call center* n'arrivaient pas à atteindre. Il fallait aller dans les quartiers, aller à la rencontre de certaines populations, délivrer des messages particuliers pour les inviter à se rendre à des dépistages gratuits, mais pour lesquels ils ne vont pas spontanément, comme les mammographies, les dépistages du cancer du col de l'utérus ou colorectal, pour parler des trois dépistages organisés sur le territoire.

On essaie, et on va organiser aussi des contacts avec l'AViQ pour travailler sur les coordinations avec les organismes assureurs et les agents de terrain qui se sont déployés sur le territoire. Je pense qu'ils sont de l'ordre d'une vingtaine d'agents déployés sur l'ensemble du territoire wallon. C'est relativement modeste, mais c'est une première amorce en plus de ce qui existe et de la programmation qui sera lancée dans les prochains mois, comme je l'ai évoqué.

Je vais rester attentive à la prise en compte de cette problématique, notamment dans le contrat de gestion de l'agence et son plan d'entreprise qui en découlera.

M. le Président. – La parole est à Mme Vandorpe.

Mme Vandorpe (Les Engagés). – Je pense qu'on est d'accord sur ce point : la santé ne peut pas être prise de manière isolée. Cela doit faire partie d'un contexte global : les revenus, les conditions de travail, les

logements, la qualité de l'environnement proche, le réseau social que ces personnes peuvent avoir, la capacité à financer des loisirs.

On sait que certains ne font pas de sport parce qu'ils n'ont pas la capacité à financer les activités sportives. Tout cela forme un tout.

Je suis contente que vous preniez en considération cette étude. Néanmoins, on pourrait essayer d'aller plus loin et d'affiner les chiffres afin d'agir là où se situent les problèmes.

**QUESTION ORALE DE M. HEYVAERT À
MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE
L'ACTION SOCIALE ET DE L'ÉCONOMIE
SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET
DES DROITS DES FEMMES, SUR « LE PLAN
ALCOOL »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Heyvaert à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « le plan Alcool ».

La parole est à M. Heyvaert pour poser sa question.

M. Heyvaert (Ecolo). – Madame la Ministre, la dernière fois que nous avons parlé du plan Alcool, c'était en 2016, lorsque la ministre de la Santé, Maggie De Block, avait purement et simplement annulé la conférence interministérielle prévue pour approuver un plan national Alcool, qui remontait à 2013 et qui avait déjà échoué.

On annonçait un plan Alcool pour le mois de décembre 2022, avec une conférence interministérielle sur le sujet programmée en novembre. Apparemment, l'adoption de ce plan est toujours en cours de discussion. Cependant, de nombreux experts ont pu avoir une première note et sont déçus du résultat. Il semble que toutes les mesures aux alcooliers ont été retirées.

Nous savons que c'est un dossier délicat, car nous connaissons, mais nous ne voulons pas voir toutes les conséquences négatives de l'alcool : violences intrafamiliales, déchirements familiaux, nombreux cancers, personnes exclues de la société. La consommation d'alcool est perçue comme quelque chose de cool au sein de notre société. Il n'est donc pas facile de s'attaquer à des habitudes culturelles.

Nous savons que, pour inverser la tendance, cela prendra des décennies et nous ne pouvons plus nous permettre de perdre du temps. À cela s'ajoutent des lobbies très puissants qui utilisent les mêmes méthodes

que les cigarettiers, avec, comme d'habitude, des menaces sur l'emploi et économiques.

Pouvez-vous faire le point sur ce plan continuellement reporté ?

Pouvez-vous nous dire quelle position et quelles mesures sont défendues par la Wallonie ?

Allez-vous prendre des mesures qui ne satisferont pas les alcooliers ou les lobbies seront-ils contents qu'il ne se passe rien ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. – Monsieur le Député, nous avons réalisé l'année dernière un important travail sur la stratégie interfédérale 2023-2025 en matière d'usage nocif d'alcool. Comme vous le savez, la Région s'est dotée d'un Plan de promotion et la prévention de la santé, articulé en 12 objectifs transversaux et 5 thématiques, dont l'axe 2.1 totalement dévolu à la prévention des usages addictifs. Nous aurons un véritable outil de stratégie à moyen et long termes pour la réduction des risques dans les compétences relevant de la Région.

Comme vous l'évoquez, beaucoup d'éléments relèvent du Fédéral, comme sur le tabac. C'est donc avec une attention très particulière que nous suivons les travaux afin de permettre une diminution de la consommation d'alcool – c'est l'objectif que nous poursuivons – et d'agir dès que possible sur les leviers préventifs.

Nous travaillons sur plusieurs objectifs, comme la diminution de la surconsommation d'alcool et de la consommation précoce d'alcool, la diminution de la dépendance à l'alcool et de la consommation d'alcool avant, pendant et après la grossesse, ou encore dans les groupes cibles vulnérables.

L'alcool et ses conséquences font des ravages au sein de nos sociétés, tant sur le capital santé qu'en matière d'intégration sociale.

Ces derniers mois, la consultation des experts francophones et néerlandophones a permis d'intégrer leurs recommandations dans le cadre du plan interfédéral, ces derniers étant tous dotés d'une bonne connaissance en alcoologie puisque ce groupe était composé d'alcoologues, de psychiatres, de médecins urgentistes, de neuropsychologues et de directeurs de centres de référence dans la prise en charge des assuétudés.

De décembre dernier jusqu'au 16 janvier, une consultation des *stakeholders* a été réalisée, comme prévu initialement dans le rétroplanning.

Le Service public fédéral Santé publique présentera ce mercredi 1er février, lors du groupe de travail Alcool de la Cellule générale de politique en matière de drogues, les résultats de cette consultation, ainsi que les remarques formulées par les fédérations et organisations coupoles des secteurs concernés.

Une réunion de la Cellule générale de politique en matière de drogues est prévue le 16 février prochain et une réunion préparatoire de la réunion thématique Drogues est planifiée le 6 mars prochain pour finaliser ce plan tant attendu.

Ma position est claire, nos objectifs sont les mêmes et c'est la seule voix que je porterai.

Je trouverais symbolique que, à la veille du mois de février, les membres de la Commission de la santé s'engagent dans ce nouveau challenge de « Février sans alcool », car ce serait un beau signal à l'égard de la population et une manière d'agir sur la prévention.

Je suis quasi toute l'année en tournée minérale, c'est presque toute l'année pour moi. Je m'engage pour février, et nous continuerons nos actions de promotion et de prévention en plus de celles du Fédéral.

M. le Président. – En ce qui me concerne, je ne peux m'engager que pour le mois de février, et encore.

La parole est à M. Heyvaert.

M. Heyvaert (Ecolo). – Je m'engage souvent après le 3, parce que le 2, c'est mon anniversaire.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. – Ils ont un joker. La tournée minérale a un joker pour les anniversaires cette année. Vous pouvez rentrer dans le projet.

M. Heyvaert (Ecolo). – Je prends toujours mon joker pour le 2. Merci, Madame la Ministre, pour ces réponses. Ce que va faire le plan prévention est important, on le sait. Cependant, on aura beau avoir des acteurs de terrain qui travaillent sur la prévention auprès des jeunes, en leur disant toutes les difficultés qui peuvent arriver avec l'alcool, si on a de grandes pubs à côté de leur école qui disent que l'alcool, c'est cool, on n'y arrivera pas. On envoie grosso modo nos acteurs de première ligne au casse-pipe par rapport à cela.

C'est important que le Fédéral puisse se rendre compte, s'il y a une non-action, de toutes les conséquences que cela pourra avoir sur le travail de prévention au niveau wallon. Je vous invite à être la plus tenace possible dans ce dossier.

**QUESTION ORALE DE MME VANDORPE À
MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE
L'ACTION SOCIALE ET DE L'ÉCONOMIE
SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET
DES DROITS DES FEMMES, SUR « L'APPEL À
PROJETS « SOUTIEN VERS L'EMPLOI DES
PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP » »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Vandorpe à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « l'appel à projets « Soutien vers l'emploi des personnes en situation de handicap » ».

La parole est à Mme Vandorpe pour poser sa question.

Mme Vandorpe (Les Engagés). – Madame la Ministre, dans le cadre du Plan de relance de la Wallonie, vous avez décidé de renforcer le soutien à l'emploi des personnes en situation de handicap, avec un appel à projets en ce sens. Cet appel consiste à renforcer l'offre existante, et en particulier l'action des job coaches spécialisés dans le soutien dans l'emploi, mais aussi de soutenir les personnes en situation de handicap dans leur recherche d'emploi en développant des conseils, de l'accompagnement, des mises en situation professionnelle ou encore des rencontres avec des employeurs.

Les candidatures devaient être soumises à l'agence avant le 15 novembre. Un comité de sélection a été constitué pour les analyser et soumettre la liste des projets retenus à l'approbation du Gouvernement. Ces actions devaient être entamées en janvier 2023.

Où en est-on aujourd'hui ? Pouvez-vous nous en dire plus sur les projets retenus ? En quoi consistent-ils ? Quels choix ont été faits pour retenir ces dossiers ?

Les délais sont-ils respectés ? C'était une question écrite que j'avais déposée en décembre. On est quasiment début février. Les projets ont-ils été lancés en janvier comme c'était prévu ? Comment ont été répartis les budgets ? Avez-vous reçu beaucoup de candidatures ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. – Madame la Députée, l'AViQ a bénéficié d'un budget spécifique que l'on avait proposé de mettre dans le cadre du Plan de relance wallon de soutien vers l'emploi. C'était un appel à candidatures que l'AViQ a lancé par différents canaux, notamment le site de l'agence, les services spécialisés ou pas qui sont

actifs dans le domaine de l'accompagnement, de la formation et de l'insertion socioprofessionnelle au sens large.

À la clôture des candidatures le 15 novembre dernier, l'AViQ a comptabilisé 31 projets.

Un comité de sélection, composé de membres de mon cabinet et de l'AViQ, a été constitué et les dossiers instruits. Ils ont fait l'objet d'une première sélection sur base de leur recevabilité au regard des normes établies.

Le jury procède pour le moment à la réunion d'informations complémentaires que les promoteurs concernés sont invités à fournir dans un délai de 15 jours, ainsi qu'à l'évaluation des indicateurs dans l'appel qui portent sur :

- l'expérience de l'organisation en matière d'insertion professionnelle de personnes avec une déficience particulière : déficience auditive, visuelle, psychique, intellectuelle, cognitive, chronique, cérébrolésion, et cetera ;
- les modalités de travail envisagées ;
- le profil des job coaches dont l'affectation au projet est envisagée.

Sur la base de l'avis rendu et de la proposition du comité de sélection, je soumettrai au Gouvernement wallon la liste des projets retenus, ainsi qu'un projet global d'arrêt ministériel qui octroiera un financement à ces opérateurs pour 2023.

Les promoteurs retenus pourront ensuite entamer l'action.

Une convention d'une durée d'une année sera conclue entre l'agence et les promoteurs retenus ; cette convention pourra être reconduite.

M. le Président. – La parole est à Mme Vandorpe.

Mme Vandorpe (Les Engagés). – J'entends que 31 projets ont été rentrés. Puisqu'il y a encore des demandes de documents, et cetera, vous n'êtes pas, aujourd'hui, en mesure de me dire combien ont été retenus et quels sont les montants, et cetera, puisque cela devra encore être validé au niveau du Gouvernement. Cela prend un peu de retard, mais à partir du moment où les conventions seront des conventions d'un an, peu importe quand l'on commence, je pense que cela amène un aspect un peu plus rassurant. Je ne manquerai pas de revenir vers vous quand je verrai passer le point au niveau de l'ordre du jour du Gouvernement pour avoir les informations plus précises.

**QUESTION ORALE DE MME ROBERTY À
MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE
L'ACTION SOCIALE ET DE L'ÉCONOMIE
SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET
DES DROITS DES FEMMES, SUR « LE
RAPPORT DE L'AGENCE POUR UNE VIE DE
QUALITÉ (AVIQ) RELATIF AUX INSPECTIONS
DU GROUPE ORPEA »**

**QUESTION ORALE DE MME VANDORPE À
MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE
L'ACTION SOCIALE ET DE L'ÉCONOMIE
SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET
DES DROITS DES FEMMES, SUR « LE
RAPPORT DE L'ENQUÊTE SPÉCIALE DU
GROUPE ORPEA »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle les questions orales à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, de :

- Mme Roberty, sur « le rapport de l'Agence pour une vie de qualité (AViQ) relatif aux inspections du groupe ORPEA » ;
- Mme Vandorpe, sur « le rapport de l'enquête spéciale du groupe ORPEA ».

La parole est à Mme Roberty pour poser sa question.

Mme Roberty (PS). – Madame la Ministre, le rapport de l'AViQ relatif aux enquêtes menées au sein du groupe ORPEA au printemps 2022 présente un résumé des inspections menées autour de plusieurs axes comme les infrastructures, la nutrition, la contention, l'hygiène, les soins de santé.

Comme vous avez déjà eu l'occasion de le dire, sur les 15 établissements concernés, aucun fait grave n'a été mis en exergue. Toutefois, deux établissements font l'objet d'une procédure d'avertissement au sens du CWASS. Par ailleurs, un plan d'action, avec les mesures que chaque structure doit implémenter selon un échéancier défini, est annexé au rapport.

Les témoignages recueillis auprès des résidents et du personnel se rejoignent pour dénoncer un manque de personnel et la surcharge de travail subie par les équipes ; ce qui engendre un manque de sérénité – pour reprendre les mots du rapport.

Nous savons que vous avez pris ce dossier à bras-le-corps et ici même, au sein de cette commission, il n'y a pas un mois sans qu'un député ne vous pose une question sur ce sujet ; ce qui témoigne de toute notre attention et du suivi que l'on veut apporter à cette question.

Où en êtes-vous dans l'implémentation des mesures annoncées en décembre afin de renforcer l'arsenal

législatif pour les contrôles en matière de nutrition, d'incontinence et de contention ?

Avez-vous bien déposé les arrêtés au Gouvernement ?

Comment assurez-vous le suivi des mesures des plans d'action mis en place dans les structures ORPEA ?

Une rencontre avec les managers du groupe relativement au personnel et la gestion des ressources humaines est évoquée. Avez-vous organisé celle-ci ou chargé l'AViQ de le faire ? Qu'en ressort-il ?

Merci de nous tenir informés.

M. le Président. – La parole est à Vandorpe pour poser sa question.

Mme Vandorpe (Les Engagés). – Madame la Ministre, comme le disait ma collègue, vous avez pris à bras-le-corps le dossier dès la sortie du livre *Les Fossoyeurs* sur le groupe ORPEA en France.

Avec les visites inopinées, l'AViQ a publié son rapport global sur le fonctionnement des maisons du groupe en Région wallonne et sur des pistes d'amélioration.

Aucun établissement n'a subi une procédure de fermeture en urgence ; néanmoins, deux d'entre eux font l'objet d'un avertissement. Statistiquement, cela reste faible, mais les points soulevés sont inquiétants.

On parle régulièrement du gros problème de personnel avec un manque flagrant de personnel au sein des équipes et une lourde charge de travail ; cela porte atteinte au bien-être des travailleurs et des résidents ; cela aboutit à certains manquements et au niveau de la traçabilité des soins et des médications, de la toilette, des activités, des projets de vie, et cetera.

La nécessité de recruter du personnel est essentielle, mais on ne voit pas d'amélioration.

On a aussi une pénurie avec de plus en plus de personnes travaillant dans ce domaine qui le quittent parce que, justement, elles estiment ne pas pouvoir faire leur travail comme elles l'ont appris et pour lequel elles ont suivi ce cursus et cette vocation ; comme elles ne s'y retrouvent pas...

ce cursus et cette vocation. Comme elle ne s'y retrouve pas, elle quitte en cours de route. La sensibilisation et l'information ne sont pas suffisantes ; il y a tout un système à revoir. Y travaillez-vous, notamment avec les autres niveaux de pouvoir ?

Cinq établissements présentent des signes de vétusté. Vous assurez-vous du suivi des travaux de rénovation ?

Il semble que la qualité des menus dépende de la gamme de l'établissement – 1, 2, 3 ou 4 –, mais cet aspect reste assez flou. Il faudrait éclaircir ce point. Comptez-vous travailler sur ce point, sur les menus ?

L'AViQ va-t-elle enfin être intégrée au processus de gestion des plaintes ? Qu'entendez-vous imposer rapidement aux maisons du groupe ? Quelles sont les mesures prioritaires ? Entendez-vous éclaircir la réglementation ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. – Mesdames les Députées, je vous remercie pour l'intérêt que vous portez à cette thématique. Le bien-être des résidents est évidemment une de nos priorités. Nous avons beaucoup travaillé dans le cadre des inspections inopinées faites et redemandées eu égard au coup de tonnerre survenu en France à l'occasion de la publication d'un livre sur les pratiques françaises afin de voir si des éléments étaient à dénoncer et à éviter en Wallonie.

Sur base des différentes informations qui nous sont parvenues en général dans les maisons de repos et peut-être plus en particulier à l'issue de ces auditions ou de ces inspections, nous avons évoqué l'importance de déposer des projets d'arrêtés sur la nutrition et sur l'incontinence dans les maisons de repos, dans les maisons de repos et de soins notamment sur base de contacts que j'ai pu avoir avec de nombreuses travailleuses de terrain ou d'autres représentantes syndicales, par exemple.

J'ai déposé ces notes et j'ai essayé de les concerter au maximum afin qu'elles collent le plus à la réalité. Elles ont été déposées au niveau du Gouvernement wallon le 19 janvier. Les différents avis ont été demandés et nous sommes en attente de ces avis. Ce sera la première étape de révision des normes qui sera suivie d'autres phases, en fonction de l'évolution des travaux des divers groupes de travail en cours.

Les contrôles menés dans les établissements du groupe ORPEA ont donné lieu, systématiquement à des plans d'action avec échéanciers.

Chacun de ces plans d'action fait l'objet, aujourd'hui encore, d'un suivi scrupuleux afin de s'assurer que les améliorations à apporter sont effectivement mises en œuvre dans les délais demandés.

Des visites inopinées sont effectuées dans ce but.

Une rencontre a eu lieu entre l'AViQ et les représentants du groupe fin octobre 2022 et des engagements ont été pris :

- le développement d'une politique nutritionnelle au niveau du groupe et supprimer les notions de « gammes » liées aux prix qui ne tiennent pas compte de l'état de santé et des besoins individuels des résidents. Il s'agit d'une préoccupation importante pour les inspecteurs qui portent une attention particulière, lors des suivis, à la qualité des repas désormais proposés ;
- le travail pour avoir accès aux dossiers individuels de soins par les directions afin de pouvoir améliorer l'outil et les suivis ;
- diminuer au maximum les taux de contention : il est important de les réduire, de s'inscrire dans les législations existantes, mais également dans les pratiques, les faire évoluer davantage ;
- travailler sur une sensibilisation générale à la vie relationnelle, affective et sexuelle avec parfois le recours à des experts externes ;
- lancer le processus d'accréditation ISO 9001 relatif à l'amélioration continue de la qualité dans le but de s'assurer que l'entreprise réponde aux attentes et fournisse un meilleur service ;
- instaurer un processus de remontée des événements indésirables à l'échelle du groupe afin d'identifier rapidement d'éventuels dysfonctionnements.

La mise en œuvre effective de ce qui a été annoncé fera l'objet d'une évaluation de leur impact sur les situations de terrain par les inspecteurs. Le suivi des travaux de rénovation se fait également par les équipes d'inspection.

Concernant le recrutement, un groupe de travail est en cours. J'ai demandé à ce qu'on puisse mettre sur la table l'idée que nous ne devons pas obligatoirement exiger des aides-soignants dans les maisons de repos, mais que l'on puisse élargir à des éducateurs et à d'autres fonctions. Il y a une *task force* qui associe les administrations compétentes, les fédérations d'employeurs et les organisations syndicales pour présenter les propositions avec lesquelles je vais venir rapidement pour améliorer l'attractivité et la fidélisation des métiers de l'aide et de soins. Vous savez qu'on a mis des moyens très importants pour pouvoir essayer de revaloriser le secteur, pas uniquement des maisons de repos, mais non marchand en général.

Dans le secteur des maisons de repos, c'est surtout une augmentation des normes, l'engagement de personnel supplémentaire pour avoir plus de bras afin d'éviter la pénibilité. Pour cela, il faut trouver des collègues et casser aussi l'image négative. Pour le moment, on est un peu dans un cercle vicieux. On dit que le personnel, dans les maisons de repos ou dans les hôpitaux, vit des moments difficiles parce qu'il y a le postcovid et une forme d'épuisement. Cependant, il y a aussi des gens qui ont quitté ces établissements et il faut

donc susciter de nouvelles vocations. Il faut expliquer le plaisir qu'on a de travailler, de se rendre utile, d'être en contact, en lien avec des personnes qui vieillissent ou qui sont malades. C'est aussi tout le travail de l'attractivité du métier à travers les organisations professionnelles, mais aussi les nôtres au niveau de la Région wallonne.

Madame Vandorpe, j'ai un dernier élément sur l'intégration de l'AViQ dans le processus de gestion des plaintes. L'AViQ détient, de par les différents décrets, le mandat d'assurer l'instruction des plaintes relatives aux services qu'elle agrée. Des procédures sont strictement respectées pour apporter une réponse à chaque plaignant et pour assurer une amélioration des pratiques au sein des établissements concernés. Si vous aviez connaissance de plaintes qui n'ont pas fait l'objet de suivi, n'hésitez pas à me revenir ou à revenir au cabinet. Nous nous assurons personnellement qu'il y ait un suivi, mais je pense que les choses se sont beaucoup améliorées.

M. le Président. – La parole est Mme Roberty.

Mme Roberty (PS). – Merci, Madame la Ministre, pour l'ensemble de vos réponses. Vous avez parlé d'un coup de tonnerre et c'est vrai. Ce dossier ORPEA a été un coup de tonnerre pour l'image de marque du secteur après une période covid terriblement compliquée pour eux. Je pense aussi que c'est quelque chose de positif. Après une crise pareille, on ne pouvait que se relever et je pense que c'est la direction que l'on prend. Vous avez parlé de recrutement. Je pense que c'est le nerf de la guerre. Pour le moment, on décrit ces professions comme étant pénibles, qu'il s'agisse d'infirmières ou d'aides-soignants, d'aides familiales, d'auxiliaires de soins. Cependant, on oublie de dire que c'est une vraie vocation. Quelque part, on ne doit pas retenir que la pénibilité quand on parle de ces métiers. Ces personnes font bien plus que ça. Je crois vraiment que c'est en parlant positivement de ces fonctions que l'on pourra essayer de toucher de plus en plus de jeunes pour, peut-être, les intégrer.

M. le Président. – La parole est à Mme Vandorpe.

Mme Vandorpe (Les Engagés). – Merci pour vos éléments de réponse, Madame la Ministre. Je pense qu'il est important d'avoir un suivi sur les différents plans d'action et de continuer à mettre en place des inspections pour s'assurer justement du suivi des recommandations. Par rapport au personnel, il faut sensibiliser et amener l'attractivité du métier. Néanmoins, cela passera aussi par une revalorisation du métier, en termes financiers notamment. Pour cela, il faut clairement une coordination avec les autres niveaux de pouvoir. Je crois qu'il y a vraiment un point important sur ce dossier. Aujourd'hui, si on veut attirer plus de personnel dans ces métiers pénibles, il faudra, à un moment donné, justement, les qualifier de pénibles et leur accorder une attractivité financière.

QUESTION ORALE DE MME BERNARD À MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET DE L'ÉCONOMIE SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR « LES DIFFICULTÉS DU SECTEUR DE L'HÉBERGEMENT POUR PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Bernard à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « les difficultés du secteur de l'hébergement pour personnes en situation de handicap ».

La parole est à Mme Bernard pour poser sa question.

Mme Bernard (PTB). – Madame la Ministre, le secteur de l'hébergement pour personnes en situation de handicap fait face depuis déjà plusieurs années à un manque de place, surtout pour les institutions frontalières avec la France.

À côté de cela, on nous a rapporté des faits de négligences et de maltraitements dans des institutions. Nous avons été interpellés par rapport à un centre frontalier qui était en passe d'être fermé par l'AViQ pour des faits graves – que je vous épargnerai ici par respect pour les hébergés et leurs familles et pour ne pas nuire à l'avancée du dossier.

Les proches des personnes en situation de handicap lourd lancent des signaux d'appel régulièrement : les personnes porteuses de handicaps lourds ou de polyhandicaps vivent de plus en plus longtemps, et c'est tant mieux. C'est une évolution positive de notre système de soins de santé qui offre une longévité et une qualité de vie meilleure à ces personnes. Mais la conséquence négative à cela est le manque de place toujours plus important.

Il est aussi important que les équipes soient chapeautées par une direction compétente. Or, il s'avère qu'en Wallonie, aucune formation n'est obligatoire pour diriger un centre d'hébergement pour personnes porteuses de handicaps contrairement aux maisons de repos et maisons de repos et de soins où un diplôme spécifique est obligatoire.

Je ne comprends pas cette différence de traitement entre ces deux types d'institutions, car elles ont un point commun important : ces deux institutions accueillent des personnes fragiles et aux besoins très spécifiques. C'est probablement un des facteurs expliquant ces faits de négligences et maltraitements qui défraient régulièrement la chronique.

Sans formation, il n'y a pas de connaissance des normes, des législations, des spécificités des personnes

hébergées, de la bonne gestion d'une institution de soins ni de l'éthique. Car c'est tout un métier de diriger une institution de soins, cela ne s'improvise pas.

Dès lors, mes questions sont les suivantes :

Comment expliquez-vous que cette pénurie de places continue à grandir d'année en année malgré l'action du Gouvernement ?

Comment expliquez-vous qu'il n'y a pas de formation obligatoire pour diriger un centre d'hébergement pour personnes porteuses d'un handicap lourd ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. – Madame la Députée, je vais d'abord aborder la question du manque de places. Les familles ont demandé d'avoir une sorte d'audit avec le nombre de personnes sur liste d'attente unique afin de rassembler toutes ces demandes. Il apparaît en réalité qu'une fois que nous prenons contact avec les différentes familles pour voir quelles sont leurs demandes, il y a beaucoup de personnes qui ne souhaitent pas l'institutionnalisation. Il y a évidemment des situations qui le nécessitent. Cela, c'est la question du manque de place pour laquelle je me suis beaucoup investie depuis le début de cette législature, notamment pour pouvoir augmenter le nombre de places prioritaires.

Il y a plus de 10 millions d'euros qui ont été mis sur la table depuis le début de cette législature avec plus de 1 100 places nominatives supplémentaires en Wallonie. Et je pense que l'on doit continuer à en ouvrir davantage, c'est extrêmement important pour toutes les familles qui ont des enfants ou de jeunes adultes dont on ne sait plus s'occuper et pour qui l'institutionnalisation est nécessaire. Mais je crois que l'on doit aussi beaucoup travailler sur la diversification de l'offre, sur les effets et les besoins qui sont multiples et de développer une proposition à faire aux familles en leur disant qu'elles ne sont pas obligées d'aller vers une institutionnalisation, car il existe aussi d'autres services ou d'autres prestations. Par exemple, je pense au logement encadré ou au logement supervisé, à l'accompagnement en milieu de vie, à l'occupation en journée avec des activités citoyennes, à l'accueil de jour et enfin, lorsque c'est nécessaire à l'hébergement.

Nous avons augmenté de 25 % les cas prioritaires depuis cette législature. Nous avons plus de 1 100 places nominatives pour le moment. J'ai également dégagé des moyens pour agréer de nouveaux services ou la création de nouvelles places, soit 3 millions d'euros pour 70 places supplémentaires.

Certes l'ensemble des besoins ne sont pas encore rencontrés, mais on mesurera que la progression est évidente.

J'en viens à votre question sur les négligences et les maltraitements et sur la formation des directeurs d'institutions.

Je souhaite d'abord dire que dans le cadre du travail qui est réalisé avec l'AViQ et pour les SAFAE, avec les services français d'inspection, qui travaillent de concert avec eux nous devons à la fois inspecter, mais aussi amener des améliorations. Je vais d'ailleurs dans quelques jours voir mon homologue française pour rediscuter ensemble de l'évolution du secteur et des inspections conjointes. Il faut aussi éviter les mesures de fermeture extrêmes qui occasionnent des drames pour le personnel – comme ce fût le cas avec certains qui étaient des lanceurs d'alerte dans un dispositif qui a fait l'objet d'une fermeture – et pour les résidents qui sont polyhandicapés.

Ils sont déracinés, désorientés. C'est compliqué. C'est vraiment ce que l'on doit essayer d'éviter.

Pour ce qui concerne les normes des formations de directeurs, je vous avoue que j'ai été un peu surprise par votre question parce qu'il existe des exigences de normes, de qualifications pour les directeurs des services résidentiels. Le code réglementaire de l'action sociale et de la santé impose d'être titulaire de titre. Cela existe depuis toujours, des conditions de diplôme pour le poste de directeur ou directrice. Il est nécessaire, par exemple, de détenir un diplôme de l'enseignement supérieur à orientation psycho-médico-sociale. En plus de ces conditions de diplôme, il existe aussi des conditions d'expérience. Pour les services français, le directeur doit être porteur d'un diplôme ou d'un certificat de fin d'études du niveau de l'enseignement supérieur universitaire ou non universitaire à orientation pédagogique, psychologique, sociale ou paramédicale et justifier d'une expérience d'au moins trois années de service dans une fonction éducative, sociale, pédagogique, psychologique ou paramédicale exercée dans le secteur de l'aide aux personnes.

En résumé, si vous avez une expérience ou une information de quelqu'un qui ne serait pas titulaire d'un de ces titres pour lequel vous avez un doute, je suis tout à fait disposée à investiguer la question avec les services de l'AViQ.

M. le Président. – La parole est à Mme Roberty.

Mme Bernard (PTB). – Merci, Madame la Ministre, pour vos réponses.

J'entends bien toutes les initiatives qui existent en matière de création de places. J'avais quand même une interrogation par rapport au moratoire qui limite le nombre de places à la frontière française. Est-il toujours nécessaire ? Ne pourrait-on pas avoir une réflexion ?

Par rapport à la formation, pas mal de personnes qui dirigent des centres ont un diplôme d'enseignement supérieur.

Je voulais juste faire le parallèle avec les formations qui existent à l'IFAPME pour les directions de maisons de repos qui s'attachent à des aspects vraiment bien spécifiques par rapport au public, par rapport aux normes, par rapport à l'éthique, et cetera. Y aurait-il éventuellement, en collaboration peut-être avec le ministre Borsus, des initiatives possibles de ce côté-là avec l'IFAPME pour prendre en compte les résidences et les hébergements pour personnes avec handicap lourd ?

**QUESTION ORALE DE MME ROBERTY À
MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE
L'ACTION SOCIALE ET DE L'ÉCONOMIE
SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET
DES DROITS DES FEMMES, SUR « LES
RENDICATIENS DU SECTEUR DE LUTTE
CONTRE LE SANS-ABRISME »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Roberty à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « les revendications du secteur de lutte contre le sans-abrisme ».

La parole est à Mme Roberty pour poser sa question.

Mme Roberty (PS). – Madame la Ministre, le 18 janvier, certains acteurs du secteur de lutte contre le sans-abrisme tiraient la sonnette d'alarme sur la situation financière tendue qu'ils connaissent. Comme de nombreux ménages et acteurs de l'action sociale ou de la santé, le secteur du sans-abrisme est confronté à une augmentation des frais énergétiques et réclame, notamment, de pouvoir bénéficier du tarif social pour le gaz et pour l'électricité. Cette question parlementaire me permet de rappeler que le Gouvernement a débloqué des moyens considérables pour soutenir le secteur, tant pendant la période covid que de manière plus structurelle à travers une série de sorties de la pauvreté et de lutte contre le sans-abrisme, déjà évoquée ici, à plusieurs reprises, au sein de notre commission. Par exemple, ce sont trente millions d'euros qui sont réservés dans le Plan de relance pour soutenir le secteur wallon.

En séance plénière, lors d'une question d'actualité, vous nous invitiez à vous interroger en commission pour obtenir le détail des mesures et l'état des rencontres avec le secteur. Permettez-moi d'essayer de faire avec vous le bon suivi de cette question. Pouvez-vous faire aujourd'hui le point avec nous sur les mesures déjà prises par le Gouvernement pour soutenir le secteur ? Comment la question des prix de l'énergie est-elle

abordée ? Nous savons toute l'importance que vous accordez à la concertation. Confirmez-vous avoir rencontré les acteurs ? Que ressort-il de ces concertations ? Enfin, si vous n'êtes pas compétente en matière d'octroi du tarif social, avez-vous porté cette demande en CIM ou auprès de la ministre Lalieux ?

Je vous remercie pour vos réponses.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. – Madame la Députée, des moyens exceptionnels ont effectivement été dégagés par le Gouvernement, notamment à mon initiative, pour le secteur de la lutte contre le sans-abrisme, que ce soit par le biais du Plan wallon de lutte contre le sans-abrisme, du Plan de relance de la Wallonie – 25 millions d'euros pour des mesures ayant un effet levier contre la précarité et la grande précarité – ou du Plan national pour la reprise et la résilience – 30 millions d'euros afin d'améliorer les conditions d'accueil des personnes très mal logées. Notons également les moyens structurels renforcés des secteurs tels que celui de l'accueil de jour, qui n'était pas reconnu et qui a été largement déployé sous l'impulsion du Gouvernement, et celui des relais sociaux, qui n'existaient pas dans certaines provinces et qui existent aujourd'hui. Ajoutons à cela le renfort dans les provinces historiquement investies avec des relais sociaux.

Les rencontres avec les fédérations actives et soutenantes du secteur de lutte contre le sans-abrisme sont régulières. Celles-ci ne manquent pas d'informer l'administration compétente, mon cabinet et moi-même de toute situation problématique afin que nous puissions réagir rapidement. Le secteur a conscience que des moyens supplémentaires lui sont destinés. S'il arrive que l'une ou l'autre organisation traverse des difficultés, il ne s'agit pas du cri d'alarme de tout un secteur.

En ce qui concerne le tarif social, qui relève de l'autorité fédérale, il convient de rappeler qu'il s'agit d'une mesure destinée à aider les personnes ou les ménages qui appartiennent à certaines catégories d'ayants droit à payer leur facture d'énergie. Face à l'incohérence relevant du fait que les organisations accueillant les publics les plus précarisés ne peuvent bénéficier de ce même tarif social, j'ai interpellé la ministre fédérale de l'Énergie sur la question. Je ne manquerai pas de vous tenir informée du suivi qui y sera apporté.

Indépendamment, le Gouvernement wallon a pris des mesures exceptionnelles dans le contexte de la crise énergétique pour essayer de soutenir un maximum, en fonction de leurs besoins, de nombreux secteurs. Les services d'aide aux personnes sans-abri sont également

impactés par la crise énergétique. Certains font face grâce à des bâtiments moins énergivores tandis que d'autres sont peut-être gérés avec moins de rigueur ou ont des infrastructures moins performantes.

J'ai proposé d'octroyer des moyens exceptionnels aux services relevant de l'action sociale. Un montant de 450 euros est accordé par place agréée pour les maisons d'accueil et les maisons de vie communautaire, et un montant de 150 euros par place agréée pour les abris de nuit. Un forfait de 1 000 euros a également été mobilisé en faveur des services hors hébergement relevant du Département de l'action sociale, tels que les accueils de jour.

Le secteur de la lutte contre le sans-abrisme est loin d'avoir été oublié. Il y a eu des moyens structurels additionnels, mais c'est aussi un secteur qui a bénéficié d'aides en lien direct avec les conséquences des crises que nous avons traversées.

Lors de mes vœux, j'ai souhaité mettre en avant certaines associations, dont Thermos. J'ai relayé à celle-ci que j'avais été blessée par la remarque de Mme Pavet, en plénière, déclarant que je n'aidais pas les secteurs. L'association m'a répondu : « Nous étions dans le rouge à cause de la crise et, grâce aux aides de la Région, nous sommes repassés dans le vert ». Certaines associations, pour des raisons diverses sur lesquelles je ne vais pas épiloguer, sont en un peu plus en difficulté et demandent des réponses individuelles.

La sortie du sans-abrisme fait partie de mes priorités. J'ai bien conscience que les crises successives induisent des situations de gens qui basculent. Il est dès lors très compliqué – M. de Lamotte connaît le sujet puisqu'il est investi comme bénévole dans le secteur du sans-abrisme ou des mal logés – de faire face au phénomène de paupérisation et de basculement de certaines personnes très fragiles, pour lesquelles nous devons continuer à maintenir très largement nos efforts pour essayer que, pendant les crises que nous traversons, ces gens ne soient pas les oubliés du système.

M. le Président. – La parole est à Mme Roberty.

Mme Roberty (PS). – Madame la Ministre, merci pour l'ensemble de vos réponses. Je n'ai rien à ajouter. Vous avez tout dit, et c'était particulièrement clair et efficace.

**QUESTION ORALE DE M. DE LAMOTTE À
MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE
L'ACTION SOCIALE ET DE L'ÉCONOMIE
SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET
DES DROITS DES FEMMES, SUR
« L'ASSISTANCE DIGITALE POUR LES
PERSONNES EN PERTE D'AUTONOMIE »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. de Lamotte à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « l'assistance digitale pour les personnes en perte d'autonomie ».

La parole est à M. de Lamotte pour poser sa question.

M. de Lamotte (Les Engagés). – Madame la Ministre, en sa séance du 15 décembre 2022, le Gouvernement a octroyé une subvention de 7 millions d'euros pour la mise en œuvre de dispositifs d'assistance digitale pour les personnes en perte d'autonomie.

Il ressort de l'arrêté d'octroi que « ce montant est destiné à couvrir des coûts de recherche exploratoire, de formation, de lancement et d'initiation de l'installation de dispositifs d'assistance digitale au domicile des personnes en perte d'autonomie en raison de l'âge et du handicap afin de vivre à domicile le plus longtemps possible en toute sécurité ». Ce vaste projet a été annoncé il y a quatre mois. La subvention a été octroyée il y a plus d'un mois.

Qu'avez-vous déjà mis en place depuis l'allocation de cette subvention, afin de mettre en œuvre les dispositifs d'assistance digitale ? À quelle date les bénéficiaires de ces dispositifs peuvent-ils espérer efficacement obtenir l'assistance ?

Pouvez-vous nous donner des explications concrètes quant à la mise en œuvre de ces dispositifs d'assistance digitale ? À quoi sera utilisé concrètement le budget ? Qu'est-ce qui est prévu concrètement pour faciliter la vie des bénéficiaires ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. – Monsieur le Député, il y a eu la première étape de ce projet d'assistance digitale qui a été approuvée par le Gouvernement fin décembre. On a désigné les opérateurs chargés de concrétiser ce projet à cette occasion. Il y a cinq structures :

- le Centre indépendant d'aide sociale ;
- l'ASBL Ergo 2.0 ;
- la CSD ;

- la FEDOM ;
- le CHU de Mons-Borinage.

À ce stade, tous ces opérateurs ont été financés et ont démarré leur projet. La mise en œuvre des projets va s'échelonner sur plusieurs années, à partir de janvier de cette année jusque le troisième trimestre 2025, pour permettre plusieurs phases d'analyse et de tests des équipements sélectionnés, mais aussi l'établissement d'un modèle de prestation de services, la formation des prestataires de services et le déploiement progressif des dispositifs.

Pour le financement, le budget octroyé couvre les frais exposés dans le cadre des phases suivantes du projet, comme cela a été décrit dans l'appel à projets lancé en septembre 2020.

La première phase est d'identification des solutions technologiques. La deuxième d'établir un modèle de prestations de services. La troisième est de former les prestataires de services, puis initier son déploiement.

Pour ce qui concerne le déploiement auprès des bénéficiaires, la cible globale de l'appel à projets est d'outiller 15 000 logements, tous opérateurs confondus. Les tests auprès des premiers bénéficiaires seront déjà effectués dans le premier semestre 2023 et ciblent 155 installations.

J'ai aussi demandé à mes services de mettre en place un comité éthique et technologique pour toute la durée des projets sélectionnés, on en avait parlé ici. C'est à l'occasion des discussions que j'ai eues avec les parlementaires dans cette commission que j'ai suggéré que ce soit le cas. Au-delà de l'accompagnement des projets, ce comité a pour mission de veiller au respect des réglementations en matière de :

- RGPD ;
- droit des patients ;
- information, consentement éclairé des bénéficiaires de l'assistance digitale et proportionnalité des solutions proposées par rapport aux besoins ;
- gestion des risques et des incidents en matière de cybersécurité des technologies, cela pourrait arriver aussi.

Pour le moment et dans le cadre d'un premier comité de pilotage, mes services réunissent les opérateurs sélectionnés pour rappeler les exigences liées au contrôle et répondre aux questions concernant le périmètre du projet. Une rencontre entre le comité éthique et technologique et l'ensemble des porteurs de projets est prévue dans les semaines à venir.

M. le Président. – La parole est à M. de Lamotte.

M. de Lamotte (Les Engagés). – Madame la Ministre, merci pour ces précisions. J'en prends acte.

Je voudrais tout simplement savoir si, après la première phase des 155 installations prévues, y a-t-il une première évaluation pour faire, ce que je vais appeler du *fine-tuning*, pour essayer de voir si l'on va améliorer le modèle sur la base du vécu ?

Je reviendrai sur la question au moment venu, mais je voulais insister sur ce fait-là pour que vous prépariez déjà la réponse à la prochaine question.

M. le Président. – Voilà qui est fort aimable. J'avais cru comprendre que c'était une question subsidiaire et allais vous renvoyer justement vers une question ultérieure.

**QUESTION ORALE DE MME NIKOLIC À
MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE
L'ACTION SOCIALE ET DE L'ÉCONOMIE
SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET
DES DROITS DES FEMMES, SUR « LES
IMPACTS DU NOUVEAU PLAN ACCESSIBILITÉ
SUR LES GRANDS TRAVAUX
D'AMÉNAGEMENT TELS QUE LE TRAM DE
LIÈGE »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Nikolic à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « les impacts du nouveau plan Accessibilité sur les grands travaux d'aménagement tels que le tram de Liège ».

La parole est à Mme Nikolic pour poser sa question.

Mme Nikolic (MR). – Madame la Ministre, cela s'inscrit dans l'actualité de ce mois de janvier 2023 où, avec l'ensemble du Gouvernement, vous avez annoncé l'adoption du nouveau plan Accessibilité wallon 2022-2024 dont l'objectif principal est d'assurer l'autonomie et la participation de chaque citoyen à la société, y compris, pour clairement les identifier, les personnes porteuses d'un handicap.

Parmi la cinquantaine d'actions à court, moyen et long termes que vous proposez, il existe notamment des actions sur l'accessibilité aux espaces publics.

Madame la Ministre, rien que par rapport à cela, pouvez-vous nous en dire plus sur les dispositions concrètes que vous avez proposées au Gouvernement en la matière ?

Si je prends, au hasard, un exemple : le chantier du tram à Liège. Il s'agit d'un chantier emblématique à plein d'égards et qui impacte durement et durablement la mobilité de l'ensemble des liégeois et de ceux qui fréquentent la ville, la mobilité automobile certes, mais aussi la mobilité piétonne et donc évidemment la

mobilité et l'accessibilité pour les personnes porteuses d'un handicap qui sont au centre de ce nouveau plan Accessibilité.

J'ai interrogé hier le ministre Henry, puisqu'il est quand même le ministre de la Mobilité, mais aussi des infrastructures et des travaux, notamment de ce chantier du tram. Celui-ci m'a fait une réponse très complète, mais reprenant un petit peu les grandes généralités des recommandations qui existent. Il m'a parlé du site securotheque.wallonie.be, des différentes mesures de coordination de chantiers, et cetera. Je me suis permis de lui rappeler qu'à un moment donné, on avait communiqué sur le chantier du tram en tant qu'expérience pilote pour une meilleure accessibilité pour les personnes à mobilité réduite. Or, on en est loin.

Madame la Ministre, je venais aussi vous trouver pour voir si vous meniez – ou s'il ne serait pas utile de mener – une réflexion spécifique avec votre collègue, le ministre Henry sur cette problématique de l'accessibilité ? Si je ne me rends pas bien compte de la gestion d'un chantier pareil, je me rends bien compte que cela doit être compliqué. Il est clair que cela a un impact sur la mobilité piétonne et cyclable. Cependant, je crois que c'est vraiment important que l'on ait un focus sur les personnes à mobilité réduite, les personnes porteuses d'un handicap.

J'ai, ici, quelques exemples : ici, on a un passage pour piétons et au beau milieu de celui-ci, il n'y a pas de place pour une voiture, juste des piétons, il y a un plot. Je me dis que pour une personne malvoyante, pour une personne en chaise roulante ou même tout simplement pour une personne avec un enfant dans une poussette, c'est problématique.

On a la même chose un peu plus loin, place du marché, il s'agit d'un petit poteau en bois. En Féronstrée, c'est pareil, avec un petit potiquet. À mon avis, si l'on faisait le tour de tout le chantier, on trouverait d'autres horreurs.

Le ministre Henry m'a parlé hier d'un catalogue des bonnes pratiques comprenant aussi ce qu'il ne faut pas faire. Je tiens très clairement en main le catalogue des horreurs avec, particulièrement choquant, des dalles podotactiles. Celles-ci guident les personnes malvoyantes vers ce qu'il reste d'un passage pour piétons. Si nous le voyons, ce n'est pas le cas pour elles ! En face, un muret en béton avec des barrières pour éviter les chutes. Cependant – c'est presque cynique –, si vous observez bien l'endroit où la personne malvoyante va s'engager en allant tout droit, elle se fracasse les tibias et les genoux sur ce muret en béton et elle tombe 1,50 mètre à deux mètres plus bas de l'autre côté. Il y a vraiment des marges d'amélioration.

Votre plan Accessibilité tombe à pic, car il y a pas mal de choses à améliorer sur le terrain. Des exemples, j'en ai à la pelle : ici, des dalles podotactiles, et puis

boum, un petit obstacle ; ici, si vous regardez bien, personne ne sait où passer. Imaginez si en plus vous ne voyez pas bien. Parfois, on se demande si la personne qui a mis les barrières n'avait pas passé un peu trop de temps dans le Carré la veille, tellement c'est passé de manière farfelue.

On a beaucoup d'humour à Liège, mais ce plan Accessibilité peut être le point de départ d'une meilleure prise en compte des personnes à mobilité réduite. C'est difficile pour tout le monde actuellement sur ce chantier. J'imagine que par ailleurs, la gare de Mons ou d'autres, ce n'est pas plus glorieux. Ici, on a cette occasion, ce *momentum* de ce plan Accessibilité. Madame la Ministre, je ne doute pas que vous allez prendre cette problématique à bras-le-corps.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. – Madame la Députée, le décret-cadre est une mesure ambitieuse dépassant mes compétences propres et visant à assurer une prise en compte intégrée de l'accessibilité universelle en déployant les conditions pour une accessibilité physique, comportementale ou communicationnelle. Il entend assurer l'accès des personnes à mobilité réduite aux bâtiments, espaces recevant du public, aux services, aux événements, et à l'information et la communication et définir des échéances de mise en œuvre.

À cette fin, cinq axes ont été envisagés : la mise en œuvre du *handistreaming*, l'accès aux services publics et à l'information via une communication accessible, la mise en accessibilité de l'ensemble des bâtiments existants recevant du public en établissant des échéances ambitieuses et réalistes pour permettre à tous d'y accéder. Sont également prévus la définition des procédures en vue de garantir l'accessibilité des événements ouverts au public ainsi que le cadastre et l'information sur le niveau d'accessibilité des bâtiments recevant du public, des espaces publics et des événements.

La construction du plan Accessibilité et sa mise en œuvre sont participatives et réunissent l'ensemble des cabinets du Gouvernement wallon. Dans la continuité, le décret ayant une visée transversale, il sera coconstruit par un groupe de travail réunissant les différents cabinets et administrations impliqués ainsi que le collectif Accessibilité Wallonie-Bruxelles. Un tel travail est conditionné à la qualité de la collaboration des différentes parties prenantes, chacune restant compétente pour ses matières.

Ainsi, mes collègues Willy Borsus et Philippe Henry ainsi que les départements du Service public de Wallonie dont ils ont la tutelle tels que le SPW

Territoire, Logement, Patrimoine, Énergie, Mobilité et Infrastructures sont impliqués dans le plan. Sont notamment prévues des actions telles que : l'adaptation du Guide régional d'Urbanisme relatif à l'accessibilité des personnes à mobilité réduite afin d'en améliorer l'efficacité.

Je pourrais donner quelques exemples, il suffit de voir Namur, qui est devenue une très belle ville. Je salue le rôle que la Ville a joué, mais je défie sincèrement n'importe quelle personne en chaise roulante à sortir de ce bâtiment ou à avoir une poussette avec un enfant, pour savoir à quel point c'est compliqué, alors que ce sont des nouvelles rénovations. J'ai d'autres exemples, dans des tas de communes, où l'on est venus mettre des poteaux d'éclairage en plein milieu d'un trottoir, alors que c'est le seul accès pour des personnes à mobilité réduite, et le trottoir est très haut. Des tas d'aberrations sont faites, des travaux réalisés pour lesquels on n'a pas systématiquement intégré l'accès PMR.

Cet accès, ce n'est pas que pour des personnes en chaise roulante, c'est aussi pour des personnes qui vieillissent. Une personne qui se casse une hanche quand elle a plus de 75 ans, elle a quasiment une chance sur deux de décéder dans les deux ans. Il faut éviter la prévention des chutes. Cela veut dire qu'en termes d'aménagement du territoire, il doit y avoir des mesures plus fortes. Même chose pour l'accessibilité pour des personnes qui ont un petit handicap, qui doivent se promener momentanément avec des aides ou des guides, ou encore quand ils sont avec des enfants. Je ne vous parle pas de l'aspect esthétique de celles qui souhaitent continuer à se promener dans une ville en talons.

Il y a également l'actualisation et la mise à disposition d'une documentation de référence sur les aménagements qui améliorent l'accessibilité des espaces publics.

Dans ce cadre, la question de la sécurisation des abords de chantiers doit être abordée afin que l'accessibilité soit optimale, que ce soit pour les travaux du tram, sur des chantiers plus ponctuels ou plus globalement en amont.

Si l'on veut une vraie société inclusive, il faut revoir de fond en comble les préceptes de base pour que l'on réfléchisse à une société beaucoup plus inclusive. Il y a des pays optimaux de ce point de vue là et nous on a des pas de géants à faire. Je suis confiante sur le fait que le plan *Handstreaming*, dans lequel les membres du Gouvernement se sont inscrits, va permettre d'atteindre une société plus inclusive.

M. le Président. – La parole est à Mme Nikolic.

Mme Nikolic (MR). – Merci, Madame la Ministre, pour vos réponses. On l'entend de tous les exemples que vous avez donnés, les marges d'amélioration sont énormes, puisque même à l'issue des travaux, il y a des aberrations ; vous en avez cité quelques-unes. Vous avez

également parlé de circuler en talons dans une ville, de sortir de ce Parlement en chaise roulante. Rien que sortir de ce Parlement en talons, c'est compliqué.

Pour revenir vraiment au sujet de ma question, je voulais vraiment faire ce focus sur l'accessibilité et la lutte contre l'isolement de ces personnes, particulièrement dans le cadre de chantiers d'envergure comme ce que peut être celui du tram à Liège. Il est important de sensibiliser toutes les parties prenantes. On sait que, dans le cadre de travaux, cela peut être très large.

On est au début du chemin et vous pouvez compter sur moi pour vous soutenir dans ce chemin, tellement on voit au combien il va être long et certainement parsemé d'embûches et d'obstacles. J'espère qu'ils seront plus faciles à lever que les quelques-uns que j'ai pu vous exposer tout à l'heure et dont vous pouvez prendre maintenant connaissance. Nous aurons l'occasion d'en discuter.

**QUESTION ORALE DE MME BERNARD À
MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE
L'ACTION SOCIALE ET DE L'ÉCONOMIE
SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET
DES DROITS DES FEMMES, SUR « LES
NOUVEAUX VISAGES DE LA PROSTITUTION
EN WALLONIE »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Bernard à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « les nouveaux visages de la prostitution en Wallonie ».

La parole est à Mme Bernard pour poser sa question.

Mme Bernard (PTB). – Madame la Ministre, avec la crise sanitaire et certaines décisions communales, on observe une évolution de la prostitution. Celle-ci tend à disparaître progressivement de la rue pour se relocaliser sur internet.

Les travailleuses du sexe sont de plus en plus jeunes : des étudiantes et malheureusement de plus en plus souvent des mineures d'âge. Les raisons sont multiples à ce phénomène : l'importante flambée des prix de façon générale qui pousse les étudiantes à se prostituer pour payer leurs études, le besoin d'aider sa famille qui se trouve plongée dans la précarité. Il y a aussi des travailleuses du sexe d'origine étrangère qui envoient de l'argent à leur famille restée au pays et bien sûr les mesures de prévention et les confinements qui ont poussé les travailleuses du sexe à se retrancher chez elles et à utiliser internet.

Le problème, c'est que, désormais, les associations qui accompagnent et aident les travailleuses du sexe ont de grandes difficultés à joindre leurs bénéficiaires. Les politiques communales diffèrent et chassent les travailleuses du sexe d'une commune à l'autre. Les bars sont en difficulté avec les crises et ferment. Cela a pour conséquence que les travailleuses du sexe se retranchent sur internet. Elles recourent de plus en plus aux Airbnb et changent régulièrement de lieu, rendant leur localisation très compliquée pour les associations. Sans oublier la crise covid qui a mis en difficulté tant les bars que les travailleuses du sexe elles-mêmes, qui se sont à nouveau davantage isolées. Ces dernières sont donc de plus en plus isolées et en danger, mais elles s'isolent surtout des travailleurs sociaux dont la mission est de réduire les risques, de faire de la promotion de la santé et de la prévention et de s'assurer que ces femmes – car elles sont majoritairement féminines dans le milieu de la prostitution – puissent accéder à leurs droits.

Pendant la crise covid, vous aviez mis en place des mesures comme l'engagement d'un mi-temps en plus – dont les contrats s'achèvent petit à petit –, ou l'achat de matériel de prévention, de chaque repas. Ces aides sont désormais terminées et la situation ne s'améliore pas. C'est en quelque sorte le retour au point de départ.

Madame la Ministre, comment auriez-vous pu mieux anticiper cette évolution des crises sanitaires et économiques, de façon à conserver les possibilités de prendre en charge et de protéger les travailleuses du sexe ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. – Madame la Députée, les associations agréées et subventionnées – par l'administration SPW Intérieur et Action sociale – en qualité de service d'aide et de soins aux personnes prostituées sont conscientes de la problématique du développement de la cyberprostitution. Ces services œuvrent au développement de diverses stratégies.

J'ai déjà eu l'occasion d'ailleurs d'aller chez ICAR après la crise sanitaire pour discuter notamment avec les travailleuses sociales, pour voir comment elles peuvent aussi contacter les personnes à travers les outils numériques qui se déploient davantage encore, et notamment les personnes impliquées dans cette prostitution cachée que vous évoquez.

Les associations sont régulièrement présentes sur différents sites internet. Elles m'ont expliqué comment elles déployaient différents contacts avec des activités de cyberprévention, des permanences internet pour informer, pour discuter, pour prendre contact, pour orienter le public cible vers différentes structures, pour

créer du lien, pour faire de la prévention en matière de santé sexuelle, ou de diminution des risques liés à l'activité prostitutionnelle.

Les acteurs de terrain ont aussi élargi leurs actions publiques en travaillant dans le privé ou sur les sites de rencontre pour permettre la diffusion de campagnes SMS ou bien encore de distribuer des kits avec du gel hydroalcoolique, des éponges, des masques, des préservatifs, et cetera.

Il est parfois difficile d'établir une relation de confiance par internet puisque le contact par écrans interposés peut créer une certaine méfiance de départ, si les utilisateurs n'y sont pas habitués ou si l'association est peu connue. Le lien se crée toutefois, et les travailleuses sociales que j'ai rencontrées expliquent comment, petit à petit, le lien se crée au début. Elles ne répondent pas toujours au premier message, mais au fur et à mesure de bienveillance et de contact souvent l'accroche se fait.

Ensuite, s'inscrivant directement dans la nouvelle programmation en promotion de la santé et de prévention qui a été adoptée en septembre dernier, plusieurs acteurs qui travaillaient dans le secteur de la prostitution ont introduit une demande pour pouvoir être agréés comme opérateurs en promotion de la santé, en intégrant aussi le paysage de la promotion de la santé et la prévention de manière plus pérenne, de manière plus structurelle.

Le covid et l'évolution induite dans les activités de prostitution ont parfois compliqué les activités des associations, en tout cas pendant le covid. Vous l'aurez compris, ces dernières ont aussi changé leur comportement pour se réinventer, pour investir dans le monde virtuel et parvenir à atteindre leur public cible.

M. le Président. – La parole est à Mme Bernard.

Mme Bernard (PTB). – Merci, Madame la Ministre, pour votre réponse et les différentes initiatives que vous avez exposées.

Dans le secteur, les associations sont très actives et créatives parce qu'elles ont conscience qu'il y a une évolution : les travailleuses sont isolées et en danger. Il y a, en matière de promotion de la santé, plus d'initiatives à prendre pour avoir une vision et une cohérence entre les différentes actions. Il est important d'avoir un plan transversal que vous pourriez initier pour ce secteur. Je vous remercie.

**QUESTION ORALE DE MME RYCKMANS À
MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE
L'ACTION SOCIALE ET DE L'ÉCONOMIE
SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET
DES DROITS DES FEMMES, SUR « LA LUTTE
CONTRE LES MUTILATIONS GÉNITALES
FÉMININES »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Ryckmans à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « la lutte contre les mutilations génitales féminines ».

La parole est à Mme Ryckmans pour poser sa question.

Mme Ryckmans (Ecolo). – Madame la Ministre, ce lundi 6 février, ce sera la Journée mondiale de tolérance zéro à l'égard des mutilations génitales féminines. Cette année encore, ce sont 4,32 millions de filles dans le monde qui risquent de subir des MGF, qui sont pourtant considérées comme une violation des droits humains, des femmes et des filles, notamment de leur droit à la santé, à la sécurité et à l'intégrité physique, ainsi que de leur droit à la vie lorsque ces pratiques ont des conséquences mortelles.

Au cours des 25 dernières années, la prévalence des mutilations génitales féminines a diminué à l'échelle mondiale – une fille a aujourd'hui trois fois moins de risques de subir une mutilation génitale qu'il y a 30 ans –, mais ces progrès sont menacés par les crises humanitaires telles que les épidémies, le changement climatique et les conflits armés. En Wallonie par exemple, le GAMS alerte sur le fait que la prévalence des MGF a augmenté de 45 % depuis 2016. Avez-vous connaissance de ce phénomène ? Comment l'expliquez-vous ?

Si les MGF ne sont pas mentionnées dans le plan Genre wallon, elles le sont dans le Plan de promotion de la santé sorti récemment, notamment à travers l'objectif spécifique 4.4 « Améliorer la santé sexuelle et reproductive de la population générale et des populations vulnérables ». Quelles sont plus précisément les mesures que vous avez prévues pour travailler sur ce dossier ? En quoi consiste leur opérationnalisation ?

Ainsi, le plan a pris beaucoup de retard pour être publié – même si cela était à des fins de meilleure consultation de la société civile et de coconstruction, ce que je salue – et cela pose problème. En effet, pour des associations comme le GAMS, le cœur de cible est vraiment la lutte contre les mutilations génitales.

Cela implique de rester dans une logique *standstill*, reconduisant les subsides sans pouvoir y apporter de modification. Pour le moment, elles avancent comme si

les financements étaient garantis, mais on ne le saura qu'en février ou mars. Si c'est bien le cas, les frais engagés seront remboursés rétroactivement, mais vous comprenez que c'est compliqué d'avancer et de créer de nouveaux projets sans savoir quels sont les budgets avec lesquels elles peuvent travailler. Par exemple, elles espèrent une augmentation des subsides au vu de l'augmentation de la prévalence des MGF en Wallonie.

Comment garantir aux associations comme le GAMS que leurs activités pourront bien se poursuivre ? Est-il possible de prévoir une augmentation de leur financement au vu de l'augmentation de la prévalence des MGF en Wallonie ? Sinon, quelles mesures avez-vous prises pour contrer ce phénomène ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. – Madame la Députée, la prévalence des mutilations génitales féminines, à savoir le nombre de femmes excisées et des filles à risque de l'être, est malheureusement en hausse constante. En 2016, on estimait que 8 342 filles et femmes excisées ou à risque vivaient sur le territoire belge, alors qu'elles étaient plus de 12 000 en 2020. Cela correspond effectivement à une augmentation de près de 40 % pour la Belgique.

Ce phénomène peut s'expliquer par l'augmentation de l'accueil, entre 2016 et 2020, de femmes originaires de pays où se pratiquent les mutilations génitales et par les naissances de petites filles au sein des communautés concernées.

Cette pratique est inacceptable. J'en ai d'ailleurs été la première rédactrice quand j'étais conseillère, une première expérience professionnelle, j'ai inclus la lutte contre les mutilations génitales en premier plan de violence que déposait Laurette Onkelinx à l'époque. On disait que c'était une pratique inacceptable qui constitue une violence de genre et il y a lieu de la combattre sans relâche dès lors qu'elle a des conséquences très lourdes et irréversibles sur la santé physique et mentale, sur la vie des filles et des femmes qui la subissent.

Depuis le début de la législature, j'ai octroyé deux agréments à durée indéterminée au GAMS, comme service d'accompagnement des violences entre partenaires et violences fondées sur le genre pour ses antennes de Liège et de Namur, agrément et pérennisation. J'ai aussi financé le GAMS de manière beaucoup plus importante, puisque l'on a renforcé les équipes grâce au financement wallon, passant de 40 000 euros à cinq fois plus en 2022, auxquels il faut ajouter les subventions dans le cadre des accords du non-marchand.

Cinq fois plus de moyens pour le GAMS, grâce au financement de la Wallonie. Ce sont des missions de

services agréés qui comprennent l'accompagnement psychosocial et juridique, la formation des professionnels sur ces thématiques et des actions de sensibilisation visant les communautés concernées, mais aussi le grand public.

Par ailleurs, la Wallonie s'est dotée, pour la première fois, d'une programmation en promotion de la santé, que l'on a fait valider. Elle permettra un réel fil conducteur pour les acteurs agissant dans le domaine. Parmi les axes prioritaires, on y retrouve la prévention des maladies infectieuses intégrant l'importance de l'EVRAS.

De plus, dans l'axe 5 de la programmation, on retrouve la prévention des traumatismes et la promotion de la sécurité comprenant les mutilations génitales féminines. Par conséquent, cette problématique est pleinement inscrite et d'application dans les priorités de santé de la Région.

Depuis le début de la législature, nous soutenons financièrement les actions du GAMS. J'ai eu l'occasion de les rencontrer. Il m'avait évoqué des demandes qu'il avait également introduites, espérant recevoir d'autres niveaux de pouvoir, Fédéral notamment et peut-être Communauté française, des moyens qui augmentaient au même titre que ce que nous avons fait en Wallonie.

Sachez que l'année 2003 est la première année d'agrément en promotion de la santé. Actuellement, les demandes d'agréments sont en cours d'analyse par l'AViQ et les notifications sur les décisions sont prévues pour le mois de mars. Nous travaillons avec l'AViQ pour opérationnaliser le dispositif dans les plus proches délais.

M. le Président. – La parole est à Mme Ryckmans.

Mme Ryckmans (Ecolo). – Je crois que vous avez parlé de 2003. Est-ce bien 2023 que vous vouliez dire ?

(Réaction de Mme la Ministre Morreale)

On avait tous rectifié.

Je vous remercie de ces chiffres.

Je voudrais vous rappeler que cette augmentation de la prévalence est due à l'augmentation des femmes accueillies et des naissances des filles qui sont à risques lors de leur voyage, de leur retour et de leurs vacances éventuelles au pays.

C'est évidemment là l'enjeu pour les petites filles puisque c'est le risque principal.

Il faut vraiment saluer le travail que vous avez fait en soutien au travail du GAMS et le travail réalisé par le GAMS, qui agit à tous les niveaux pour assurer de la prévention. J'espère que le nouveau référentiel et le protocole commun concernant l'EVRAS permettront de

faire une meilleure sensibilisation des élèves, des futurs acteurs de la santé, mais aussi les fillettes elles-mêmes sur les mutilations génitales féminines, ainsi que de leurs compagnes et compagnons de classe.

J'entends que la décision sera prise en mars. Je suppose qu'on sera informé sur la reconnaissance, éventuellement l'augmentation des ressources et des moyens pour soutenir le travail essentiel que le GAMS fait.

**QUESTION ORALE DE MME GALANT À
MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE
L'ACTION SOCIALE ET DE L'ÉCONOMIE
SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET
DES DROITS DES FEMMES, SUR « LE
FÉMINICIDE SURVENU À VAUDIGNIES LE
31 DÉCEMBRE 2022 »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Galant à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « le féminicide survenu à Vaudignies le 31 décembre 2022 ».

La parole est à Mme Galant pour poser sa question.

Mme Galant (MR). – Madame la Ministre, un terrible féminicide et deux infanticides sont survenus à Vaudignies fin 2022.

C'est tout un village et toute une région qui ont été profondément touchés par le drame survenu. Une marche blanche a été organisée par la famille le dimanche 8 janvier dernier en souvenir de Sara, Emmy et Marty et a rassemblé plus de 700 personnes.

Je vous ai déjà interrogé à propos des féminicides en 2022 – il y a donc un an – à la suite au décès tragique de Yohanne à Gesves, et vous m'indiquiez qu'en Wallonie, depuis le début de cette législature, le Gouvernement avait augmenté de trois fois les moyens et budgets en lien avec la lutte contre les violences conjugales, qu'il avait mis en place un Plan Violences avec des campagnes de communication récurrentes dans l'ensemble des transports en commun, qu'il avait organisé des formations pour la première ligne et qu'avec Praxis, il avait renforcé les dispositifs d'aide et d'accompagnement pour que les auteurs de violences conjugales soient, non seulement punis, mais aussi traités afin d'éviter la récidive, même si dans ce cas-ci l'auteur s'est donné la mort.

Presque un an après, et nonobstant les actions gouvernementales précitées, où en est la Région wallonne dans sa lutte contre les féminicides et la concertation interministérielles sur le dossier ?

Quels ont été les nouvelles mesures prises et les ajustements effectués sur des mesures déjà en place pour réduire encore plus cette violence faite aux femmes ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. – Madame la Députée, chaque nouvelle annonce de féminicide ou d'infanticide est effroyable. Nous poursuivons collectivement sans relâche nos efforts pour éviter que le pire n'arrive et pour que toutes les femmes qui vivent dans l'angoisse au sein de leur foyer puissent trouver l'écoute, le soutien et l'accompagnement adéquats.

Vous l'indiquez, et je vous en remercie, les budgets ont triplé depuis le début de cette législature et ils sont d'ailleurs maintenus en 2023 pour atteindre plus de deux millions d'euros. Nous avons agréé 16 institutions dans toutes les provinces wallonnes pour des services spécialisés tant dans l'accompagnement des victimes que dans l'accompagnement des auteurs de violences, car il faut agir en amont au maximum pour que cela passe par l'éducation des petites filles et des petits garçons, jeunes adultes en devenir, pour faire en sorte d'installer des communications non violentes plutôt que des réactions non maîtrisées qui conduisent à des drames.

Nous avons aussi un nombre de places d'hébergements pour les victimes de violences et pour leurs enfants qui a encore augmenté ce dernier trimestre 2022. Le 24 novembre, nous avons validé 150 places spécifiquement dédiées aux victimes de violences conjugales pour éviter que celles qui n'ont pas de solution dans l'urgence ne se retrouvent pas face à leur bourreau, avec les conséquences qu'on peut connaître en termes de féminicides et qu'elles aient accès à des solutions d'urgence. Cela est possible grâce aux moyens européens dont on dispose dans le PNRV visant à subventionner les infrastructures dans le secteur de l'action sociale.

Si je devais refaire le calcul, quand nous avons pris nos fonctions au sein de ce gouvernement, nous avions 879 places d'accueil pour les femmes victimes de violences conjugales et leurs enfants. Avec les différents appels à projets lancés depuis 2021, nous avons créé 277 places pour atteindre un total de 1156 places. C'est donc plus de 31 % de nouvelles places qui sont créées sur l'ensemble du territoire wallon.

Cette lutte mobilise au quotidien des professionnels de différents secteurs : le secteur psycho-médico-social, la police, la justice, qui dépendent de différents niveaux de pouvoir et qui doivent coordonner leurs actions sur le terrain.

Nous regardons aussi comment cela fonctionne dans d'autres pays pour essayer de s'imprégner de pratiques qui montrent des résultats tangibles. Les résultats les plus tangibles, par exemple, se trouvent en Espagne. Ils ont augmenté considérablement les moyens de lutte contre les violences conjugales à travers des dispositifs un peu identiques à ceux que l'on a lancés en Wallonie de manière plus modeste, à la hauteur de nos moyens.

Pour renforcer le travail en réseau, il faut travailler sur la concertation entre les différents secteurs ; j'ai aussi accordé en 2022 une subvention à deux projets pilotes sur Namur et sur Liège qui vont se concrétiser dans le courant de cette année. Ils sont basés sur l'évaluation de la dangerosité et la mise en place d'actions intersectorielles. Ce sont des dispositifs qui visent principalement l'optimisation de la sécurisation des personnes victimes, de leurs enfants, de leurs proches, et qui participent de ce fait à réduire le risque de féminicide.

Si vous aviez d'autres propositions qui pourraient venir compléter l'arsenal, je serais évidemment très à l'écoute. Tout comme je suis les travaux d'académiques qui planchent à travers des thèses de doctorat, des études, sur ces questions pour essayer de parfaire nos objectifs réglementaires, nos dispositifs, nos moyens sur le terrain, et éviter que des situations comme celle-là ne se produisent.

M. le Président. – La parole est à Mme Galant.

Mme Galant (MR). – Je vous sais très à l'écoute et très attentive par rapport à ce dossier compliqué. C'est un sujet très délicat à gérer. Je voudrais une nouvelle fois, comme je l'ai fait dans ma question, souligner les efforts qui ont été menés, notamment avec l'augmentation des budgets qui a été considérable. Il faut poursuivre ces efforts. C'est un combat très difficile parce qu'il y a aussi des coups de folie que l'on n'évitera jamais malgré toutes les procédures de prévention.

Dans le cas que j'évoquais à Vaudignies, je pense que c'est un coup de folie. Mettre toutes les mesures en place pour contrer ce genre de comportement sera compliqué. Il faut vraiment continuer à sensibiliser, comme vous l'avez dit, dès le plus jeune âge, dans les écoles, et en concertation avec les autres niveaux de pouvoir. Former à la base à propos des violences est un enjeu important.

Je continuerai à suivre toutes les actions que vous menez et je n'hésiterai pas à venir avec des propositions. Vous tendez la main et je pense que c'est ensemble que nous pourrions réussir à lutter contre ce phénomène désastreux.

**QUESTION ORALE DE M. DEMEUSE À
MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE
L'ACTION SOCIALE ET DE L'ÉCONOMIE
SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET
DES DROITS DES FEMMES, SUR « LA
CRÉATION D'UNE FILIÈRE BELGE DU
DÉMANTÈLEMENT DES CENTRALES
NUCLÉAIRES ET L'ACCOMPAGNEMENT DES
TRAVAILLEURS »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Demeuse à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « la création d'une filière belge du démantèlement des centrales nucléaires et l'accompagnement des travailleurs ».

La parole est à M. Demeuse pour poser sa question.

M. Demeuse (Ecolo). – Madame la Ministre, le Gouvernement fédéral vient de conclure il y a quelques semaines un accord avec Engie concernant la prolongation de Tihange 3 et de Doel 4. Après 20 années de tergiversation, le cap est désormais clair et définitif : deux réacteurs sont prolongés pour 10 ans et les quatre autres, encore en fonctionnement, fermeront d'ici 2025. Aujourd'hui est un jour un peu particulier puisque Tihange 2 ferme ce soir. L'heure n'est plus à réécrire l'histoire, comme trop souvent depuis 20 ans, et comme certains essaient d'ailleurs encore de le faire de façon un peu hypocrite, alors qu'ils ont été aux manettes pendant toute cette période et qu'ils pouvaient librement prendre en temps utiles toutes les décisions qu'ils voulaient.

Aujourd'hui, il faut aller de l'avant. Nous avons à présent, enfin, un horizon clair, comme le réclament l'ensemble des acteurs et des investisseurs. Cela permet de se concentrer pleinement sur les défis qui nous attendent en ce qui concerne le démantèlement des réacteurs, la reconversion du site et de la région de Tihange, et l'accompagnement des travailleurs.

Jusqu'à présent, les incertitudes quant à la prolongation d'un réacteur ont également empêché d'avancer correctement sur ces différents plans alors qu'il y a urgence. Désormais, Engie va pouvoir déterminer combien d'employés seront nécessaires pour le maintien de la production et combien peuvent être formés au démantèlement et reclassés.

Il est clair que le rôle de la Région est capital. L'opportunité économique liée au marché du démantèlement est, en effet, énorme si l'on développe une expertise propre en la matière ; on parle de plusieurs centaines de milliards d'euros à l'échelle européenne dans les décennies à venir.

Il faut absolument mettre en place les outils pour assurer que la main-d'œuvre qui sera utilisée dans le démantèlement ne soit pas sous-traitée à l'étranger.

Le Gouvernement fédéral avait lancé une table ronde industrielle sur la question du démantèlement il y a une bonne année, sous la coupole du SCK-CEN, avec pour mission de créer une filière industrielle du démantèlement autour de sociétés belges.

Je voulais savoir si vous avez depuis lors été associée aux réflexions de la table ronde industrielle. Le cas échéant, quelles mesures ont été prises dans le cadre de vos compétences, puisque vos collègues sont également intéressés par ce sujet, pour contribuer à mettre en œuvre les solutions proposées ?

Quelles initiatives avez-vous prises, suite à l'accord intervenu avec Engie, pour mettre en place cette filière de démantèlement en Wallonie ? Avez-vous pris des initiatives pour accompagner la mise en place d'une cellule de reconversion ou de nouvelles formations en démantèlement, en lien avec le FOREm et Technifutur ? Quelles sont les dernières avancées dans le cadre des négociations syndicales liées à l'avenir des travailleurs ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. – Monsieur le Député, il y a quelque temps, sur proposition notamment de mon collègue, M. Collignon, à M. Borsus, ils ont proposé que le Gouvernement mette en œuvre une stratégie de reconversion à travers une *delivery unit* qui s'appelle Switch Tihange. Le FOREm y collabore. Switch Tihange est en contact régulier avec Engie, comme avec les opérateurs susceptibles de soutenir le développement de filières de formation, en particulier le FOREm et Technifutur.

Les décisions récentes confirment le besoin de préparer la reconversion. Par contre, elles amènent une nouvelle donne qui doit aussi être intégrée par Engie pour permettre de définir plus précisément les profils qui lui seront nécessaires et lesquels devront être réorientés. Les contacts étroits se poursuivent, que ce soit avec Switch ou avec Engie, avec le FOREm ou avec les opérateurs.

Si vous souhaitez des informations plus précises, je me permettrai de vous demander de voir avec mon collègue, M. Borsus, qui est à l'initiative de cette *delivery unit* dans le cadre de ses compétences.

Pour le moment, l'entreprise Engie n'a formellement annoncé aucune intention de procéder à un licenciement collectif. Si un licenciement collectif devait avoir lieu, la prise en charge du reclassement des travailleurs pourrait être assurée par une cellule de reconversion.

Dans ce cas, en fonction des besoins des travailleurs, des collaborations avec les opérateurs de formation, dont Technifutur, seraient mises en place, pour former vers les secteurs qui offrent des opportunités d'emploi.

Les syndicats rappellent qu'il est important de les laisser travailler en toute autonomie et sans interférence. Je respecte toujours cette demande légitime.

Ils rappellent aussi qu'indépendamment de l'accord Engie-État belge, un certain nombre d'étapes doivent encore être franchies, comme l'accord de l'Union européenne notamment.

Je sais aussi que le groupe Engie vient de rencontrer les 17 bourgmestres des communes impactées, ainsi que quelques groupes de riverains et qu'elle s'est déroulée dans un climat de soulagement et de confiance, me dit-on. En bref, les cartes sont redistribuées, et tous les acteurs sont en contact pour actualiser de manière efficiente le suivi de ce dossier du nucléaire.

Comme ministre de l'Emploi, je suis évidemment l'évolution avec la plus grande attention.

M. le Président. – La parole est à M. Demeuse.

M. Demeuse (Ecolo). – Merci, Madame la Ministre, pour vos réponses. Je me réjouis aussi de la mise en place de Switch Tihange, comme on l'a rebaptisé. On l'avait également appelé de nos vœux dès le début de la législature, on en avait d'ailleurs parlé ensemble. Ils font un travail important.

Tout le monde était dans l'attente du choix qui allait être posé quant à l'avenir. Cela empêchait de se projeter clairement dans les dispositions à prendre pour préparer la suite.

Maintenant, on a la trajectoire qui est fixée et un chemin clair. J'entends les premiers éléments de réponse que vous me fournissez. J'interrogerai également votre collègue, M. Borsus. C'est important de rappeler qu'Engie n'a pas annoncé le moindre licenciement. Les annonces par rapport à Tihange 2 sont rassurantes par rapport à cela.

Engie dit dans toutes les langues qu'il a besoin de gens qui maîtrisent l'outil pour procéder aux activités de démantèlement.

À nous de saisir cette opportunité. Le démantèlement, c'est en 2027, c'est demain; nous allons donc pouvoir former ces travailleurs à ces activités. Pour cela, il faut utiliser tous les moyens dont on dispose; Technifutur en fait partie, le FOREM également.

Je termine en vous encourageant, Madame la Ministre, à avancer dans cette direction pour faire de cet enjeu une opportunité.

**QUESTION ORALE DE M. DISABATO À
MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE
L'ACTION SOCIALE ET DE L'ÉCONOMIE
SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET
DES DROITS DES FEMMES, SUR « LA
DISTINCTION DES « TERRITOIRES ZÉRO
CHÔMEUR DE LONGUE DURÉE » À LA
RÉGION ET AU NIVEAU FÉDÉRAL »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Disabato à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « la distinction des « Territoires zéro chômeur de longue durée » à la Région et au niveau fédéral ».

La parole est à M. Disabato pour poser sa question.

M. Disabato (Ecolo). – Madame la Ministre, le Gouvernement fédéral a l'intention de développer sa propre vision des « Territoires zéro chômeur de longue durée », un projet parallèle et en dehors de la philosophie générale de celui pour lequel nous avons déjà bien avancé depuis le début de la législature au niveau wallon.

Le dispositif prévu par le Gouvernement fédéral viserait à octroyer un complément aux allocations de chômage pour les personnes s'engageant dans ce dispositif, à l'instar du système des ALE déjà existant. Pour rappel, notre vision au niveau wallon est de créer des emplois sous contrats stables et à durée indéterminée afin de remettre les personnes à l'emploi. Il y a donc une distinction importante à effectuer avec le projet fédéral, puisque ce dernier prévoit que les personnes qui entrent dans le système restent demandeurs d'emploi, alors qu'en Wallonie nous voulons qu'ils soient salariés. Ceci sans concurrence avec le secteur privé, puisqu'il s'agit de répondre à des demandes non couvertes par ce secteur privé.

Le projet du Gouvernement fédéral ne devrait d'ailleurs pas s'appeler « Territoire zéro chômeur de longue durée » puisqu'il ne respecte pas les critères.

Par ailleurs, vous nous avez également informés que les appels à projets dans le cadre du FSE devaient avancer prochainement, puisque les jurys se réunissent et devraient délibérer avant le mois de mars 2023.

Au vu de la différence complète entre la vision du Gouvernement au niveau régional et celle du Fédéral, avez-vous pu défendre une distinction, y compris dans la dénomination, entre le projet wallon et le projet fédéral, afin d'éviter toute confusion? Pourriez-vous nous informer de la position que vous avez défendue en représentation du Gouvernement lors de vos récents échanges avec le Fédéral concernant ces « Territoires zéro chômeur de longue durée » ?

Enfin, confirmez-vous l'échéance de début mars au plus tard pour ce qui est de l'approbation des projets déposés ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. – Monsieur le Député, le Gouvernement fédéral a en effet adopté le principe d'un financement fédéral pour soutenir ce qu'il appelle des « Territoires zéro chômeur de longue durée » mis en place par les entités fédérées. Le projet fédéral est un dispositif qui se veut complémentaire et une variante du modèle initial. Il n'est donc pas identique à notre modèle wallon, qui est par ailleurs préservé tel que nous l'avons mis en place. Les organisations syndicales l'avaient également souhaité ainsi, de même que d'autres intervenants qui avaient évoqué l'importance d'avoir de vrais contrats de travail et des personnes qui ne soient pas considérées comme étant au chômage.

Cependant, il est important de souligner le lien avec nos « Territoires zéro chômeur de longue durée ». Cette variante fédérale offre la possibilité d'expérimenter un mécanisme d'intervention du Fédéral dans la politique de lutte contre le chômage de longue durée menée par les entités fédérées. Le caractère essentiel du financement fédéral est d'ailleurs régulièrement rappelé au sein de cette commission à l'occasion des discussions sur nos « Territoires zéro chômeur de longue durée ».

Ce mécanisme d'intervention se caractérise par la possibilité de cumuler les allocations de chômage avec un revenu perçu dans le cadre d'une activité menée au sein d'une entreprise, pour répondre à des besoins qui ne sont pas rencontrés au niveau d'un territoire.

Une concertation est en cours avec le Fédéral pour examiner les modalités de mise en œuvre. En tout état de cause, il faut considérer ce projet du Fédéral comme une expérimentation destinée à construire un modèle d'avenir. L'intérêt de l'expérimentation fédérale réside avant tout dans ce qu'elle pourrait apporter dans la mise en place pérenne et structurelle d'un mécanisme de soutien de l'État fédéral dans des « Territoires zéro chômeur de longue durée » en Wallonie. L'expérimentation wallonne est en effet lancée pour une durée de cinq ans, avec des financements européen et wallon réservés pour cette durée.

Si nous voulons imaginer une suite au-delà de la période d'expérimentation, voire éventuellement un essaimage de ces territoires – cela a été évoqué puisque, dans le cadre du FSE, ce sont des projets limités aux régions éligibles, certains territoires le sont et d'autres non –, il faut d'ores et déjà tester une application budgétaire du Fédéral dans cette politique. Avec ces « Territoires zéro chômeur de longue durée », nous

venons en aide au Fédéral puisque c'est nous qui procurons les moyens régionaux pour éviter que des personnes ne se retrouvent au chômage ou n'y restent très longtemps.

Je pense que c'est une politique d'activation qui aurait dû être financée, à la base, par le Fédéral. Nous avons décidé de nous attaquer au noyau dur de la politique d'activation de l'emploi ou de remise au travail des personnes qui sont les plus éloignées de l'emploi à travers des expérimentations sociales dans la concertation. C'est le modèle que nous privilégions. Si des dispositifs fédéraux viennent en complément, il reste toute la concertation à voir avec eux pour déterminer dans quelle mesure ce dispositif complémentaire ou différent peut venir en soutien à cette activation ou à cette remise à l'emploi de personnes très éloignées du marché de l'emploi.

M. le Président. – La parole est à M. Disabato.

M. Disabato (Ecolo). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour votre réponse. Vous avez fait référence aux syndicats qui étaient favorables à ce mécanisme. Je pense que c'est plus large que cela, car les patrons le sont aussi. Si on prend le bassin de Charleroi par exemple, ils se sont prononcés dans le comité de développement stratégique qui regroupe les syndicats et les patrons favorablement par rapport au système mis en place et la philosophie générale de celui-ci.

Que le Fédéral veuille initier un projet, c'est son droit le plus strict. Nous n'avons pas grand-chose à dire à ce niveau-là. Toutefois, je pense que c'est très différent de la philosophie telle que nous l'appliquons puisque le système des ALE est toujours sous statut. Par exemple dans ma commune, on a transformé des femmes qui gardaient les enfants dans les écoles d'un contrat communal en ALE, tout en nous expliquant que c'était la même chose. Alors que non, ce n'est pas la même chose. Si c'était le cas, on aurait vite fait de transformer en ALE toute une série d'agents communaux et même d'agents de manière plus large. Il faut bien distinguer les deux dispositifs.

C'est pour cette raison que je plaide pour que le fédéral n'appelle pas de « territoires zéro chômeur » parce que ça n'en est pas. Il faut être très clair sur le fait que ce sont deux projets qui ont leur propre vie de leur côté. Nous avons notre projet au niveau wallon et nous continuerons à le développer dans les cinq années qui vont arriver et puis le Fédéral a son projet et après, on verra ce qu'il se passera.

**QUESTION ORALE DE MME ROBERTY À
MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE
L'ACTION SOCIALE ET DE L'ÉCONOMIE
SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET
DES DROITS DES FEMMES, SUR « LA PLACE
DES FEMMES SUR LE MARCHÉ DE
L'EMPLOI »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Roberty à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « la place des femmes sur le marché de l'emploi ».

La parole est à Mme Roberty pour poser sa question.

Mme Roberty (PS). – Madame la Ministre, la Banque nationale de Belgique et le Comité supérieur de l'emploi ont présenté un rapport sur la place des femmes sur le marché du travail. Une bonne nouvelle tout d'abord : le taux de participation des femmes à l'emploi est en augmentation.

Cependant, le rapport relève également qu'une femme sur trois âgée entre 15 et 64 ans reste absente du marché de l'emploi pour un homme sur quatre. Un écart qui semble plus présent chez nous qu'en Région flamande. Enfin, l'étude démontre que les discriminations et la prégnance des stéréotypes restent une réalité. Des constats que nous connaissons par ailleurs tels que le fait que ce sont plus souvent les femmes qui aménagent leur temps de travail et se dirigent vers des horaires partiels. La sous-représentation des femmes dans des secteurs tels que la construction ou les transports est également une nouvelle fois soulignée.

Pour terminer, la situation particulièrement compliquée des familles monoparentales – qui, dans 80 % des cas, ont une femme à leur tête – ressort aussi du rapport. Comment accueillez-vous ce rapport et que ressortez-vous des conclusions avancées ?

La lutte pour l'amélioration d'une représentation équilibrée entre les femmes et les hommes, et ce dans tous les secteurs professionnels, est une des priorités de ce gouvernement. En tant que ministre de l'Emploi, et des Droits des femmes, au travers de quelles mesures concrétisez-vous cet objectif ?

La dernière CIM Droits des femmes avait fait de la question des familles monoparentales un axe prioritaire. Parmi les mesures décidées à cette occasion figure la mise en place d'un « dispositif wallon expérimental d'aide et de soutien à l'accompagnement des familles monoparentales ».

Qu'avez-vous mis en place pour rencontrer cet objectif ? S'agit-il des points relais « familles

monoparentales » actuellement en développement en Wallonie ?

Avez-vous présenté d'autres mesures au gouvernement pour soutenir les familles monoparentales sur le marché du travail ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. – Madame la Députée, j'ai pris connaissance du dernier rapport du Conseil supérieur de l'Emploi sur la participation des femmes au marché du travail. Les conclusions et les recommandations sont cinglantes, quoique non surprenantes. Le rapport confirme qu'on ne retrouve les femmes ni aux mêmes niveaux hiérarchiques ni dans les mêmes secteurs que les hommes. Ces derniers ont des fonctions ou se trouvent dans des secteurs qui sont plus rémunérateurs. Les femmes consacrent aussi moins d'heures au travail rémunéré que les hommes.

En parallèle, elles font beaucoup plus de tâches ménagères qui sont des fonctions moins rémunérées. La combinaison de caractéristiques aussi, le fait d'être d'origine extraeuropéenne – et cela rejoindra peut-être la question que vous me poserez juste après –, le faible niveau et la charge d'enfants renforcent encore les inégalités.

Le rapport pointe la nécessité, que je rejoins, d'agir à plusieurs niveaux. Depuis le début, j'ai été très attentive à agir contre ces inégalités notamment dans le cadre du plan Genre 2019-2024, qui inclut un certain nombre de mesures pour favoriser l'égalité hommes-femmes dans le domaine de l'emploi, comme résorber la fracture numérique, renforcer la représentation équilibrée hommes-femmes dans les secteurs professionnels et le plan de Relance wallon qui prévoit une mesure – la mesure 315 – qui entend proposer des solutions relatives à la pénurie de main-d'œuvre dans le secteur de la construction en ce compris le financement d'actions relatives au genre pour y intégrer aussi des femmes.

Une autre mesure dans le cadre du Plan de relance wallon propose aussi de mettre en place un plan coordonné de promotion des métiers porteurs d'emplois et de sensibilisation aux sciences, aux technologies, aux métiers de l'ingénierie, des arts, des mathématiques et au numérique. D'ici 2024, 16 millions d'euros y seront dédiés, ainsi qu'un plan d'action qui intègre aussi la dimension de genre transversale pour lutter contre les stéréotypes de genres dans l'orientation scolaire et professionnelle.

Pour soutenir les familles monoparentales, dont 80 % ont à leur tête une femme, je finance aussi grâce au Plan de relance wallon la mise en place de points de relais spécialisés dans le soutien dans l'accompagnement

des familles monoparentales sur l'ensemble du territoire wallon, l'objectif étant d'assurer une prise en charge holistique des parents solos grâce à un travail collectif et communautaire et grâce au renforcement de réseaux d'acteurs qui peuvent venir en aide aux publics cibles.

Le projet s'installe concrètement en Wallonie puisque certains points relais viennent de débiter leur activité et d'autres vont commencer dans le courant du premier trimestre.

En parallèle, la refonte du portail dédié aux familles monoparentales – qui avait été lancé par ma collègue, Mme De Bue, sous l'ancienne législature – est en cours pour actualiser, élargir les informations utiles, pour renforcer aussi son accessibilité, son attractivité, pour lutter aussi contre le non-recours aux droits de nombreuses femmes et de nombreuses femmes de familles monoparentales.

Dans le cadre du plan Genre, dont je vous ai parlé tout à l'heure, on a mis en place un soutien pour les chefs de familles monoparentales qui sont inscrits dans une démarche active d'insertion socioprofessionnelle.

Une expérience pilote, visant à augmenter le montant des indemnités de gardes d'enfants pour ce public particulier, va être menée en 2023 pour essayer d'être le plus impactant possible à la levée des freins qui sont identifiés pour l'accès aux formations des chefs de familles monoparentales. À chaque contact que j'ai, que ce soit avec les opérateurs de terrain, avec les conseillers du FOREm, reviennent deux éléments : le premier élément ce sont les problèmes de gardes d'enfants et le deuxième élément, les questions de mobilité liées notamment parfois à des centres de formation qui sont éloignés, pour lesquels des transports en commun ne sont pas accessibles et qui nécessitent un véhicule. C'est la raison pour laquelle on avait initié « Passeport Drive », un projet pilote qui a été déployé dans le courant de l'année 2022.

M. le Président. – La parole est à Mme Roberty.

Mme Roberty (PS). – Merci, Madame la Ministre, pour l'ensemble de vos réponses. Vous dites – ce n'est pas surprenant – que ce rapport ne fait que confirmer des choses que l'on connaissait déjà. Quelque part, il est bon parfois de les relire et de se dire que l'on doit travailler de manière efficace pour essayer d'endiguer ce type de problèmes. Vous le dites, il faut travailler à plusieurs niveaux, notamment dans la valorisation de certains métiers en pénurie ; je suis tout à fait d'accord.

Vous travaillez au niveau de la refonte du portail. Ce travail est en cours ; je reviendrai probablement d'ici quelque temps pour voir où l'on en est.

Vous me parlez du plan Genre. Vous avez ainsi répondu à l'ensemble de mes questions.

**QUESTION ORALE DE MME GALANT À
MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE
L'ACTION SOCIALE ET DE L'ÉCONOMIE
SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET
DES DROITS DES FEMMES, SUR « LA
RÉFORME DU PARCOURS D'INTÉGRATION ET
SON IMPACT SUR L'EMPLOI EN RÉGION
WALLONNE »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Galant à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « la réforme du parcours d'intégration et son impact sur l'emploi en Région wallonne ».

La parole est à Mme Galant pour poser sa question.

Mme Galant (MR). – Madame la Ministre, une proposition de loi visant à imposer un examen de nationalité à celles et ceux qui désirent devenir belges a été déposé au Parlement fédéral.

Ce type de test existe déjà chez nos voisins. En effet, les Pays-Bas, l'Allemagne, la France, organisent ces examens basés à la fois sur la maîtrise de la langue, mais aussi sur les connaissances en matière de culture et d'organisation de la société et ont un coût allant de 25 euros à 350 euros.

Madame la Ministre, un dialogue interfédéral a-t-il déjà eu lieu en la matière ? Souhaitez-vous saisir le Comité de concertation ? Travaillez-vous sur des réformes par rapport au parcours d'intégration qui existe chez nous ?

Seuls 20 % des réfugiés ukrainiens ont trouvé un emploi en Belgique, alors qu'ils sont 80 % aux Pays-Bas. Comment expliquer cette grande différence ? Que faites-vous pour les intégrer au mieux dans notre société via l'emploi ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. – Madame la Députée, j'ai envie de dire que c'est une vaste question qui mériterait une vaste réponse, mais je vais essayer d'être synthétique.

Une réforme du cadre légal relatif à l'intégration des personnes étrangères est en cours. Les dispositions relatives au parcours d'intégration sont revues pour qu'il soit plus efficace, mais les travaux ne sont pas finalisés. Il est donc prématuré de communiquer sur les propositions de modification. Sachez que le parcours d'intégration, qui est organisé pour le moment, contribue déjà à la mise à l'emploi des personnes étrangères par les activités qu'il propose :

- un bilan social complet du primoarrivant via un entretien individuel qui permet d'identifier ses besoins sur base de ses compétences et expériences personnelles pour évaluer ses acquis, pour lui permettre de les valoriser ;
- une information sur les droits et devoirs des personnes résidant en Belgique, avec notamment un volet relatif aux droits et devoirs des bénéficiaires en matière d'emploi ;
- une aide pour les démarches administratives qui pourraient être entamées ;
- un test d'évaluation du niveau de français.

Il propose également :

- Une formation à la citoyenneté de minimum 60 heures qui est obligatoire. Cette formation aborde notamment les questions liées à l'emploi, au permis de travail, au statut professionnel, au FOREm ;
- une formation à la langue française de minimum 400 heures, si le test d'évaluation de niveau de français démontre un besoin ;
- une orientation socioprofessionnelle de minimum quatre heures, si le bilan social en démontre le besoin.

L'orientation socioprofessionnelle proposée dans le parcours d'intégration est dispensée par le FOREm et les centres régionaux d'intégration, les CRI. L'objectif est d'orienter les primoarrivants vers un dispositif d'insertion socioprofessionnelle adapté.

Ce travail s'appuie sur les besoins du primoarrivant en tenant compte de l'articulation avec les besoins des filières des métiers en pénurie. L'orientation est réalisée au minimum sur la base de la qualification, de l'identification des compétences, du parcours professionnel et des besoins du primoarrivant. Elle permet d'apporter des réponses appropriées aux difficultés rencontrées par le bénéficiaire, via notamment une formation, un coaching ou une aide administrative.

Le parcours d'intégration des primoarrivants est un processus d'émancipation globale des personnes qui arrivent en Wallonie. Il a pour objectif d'améliorer la qualité de l'accueil des personnes étrangères primoarrivantes en garantissant les mêmes dispositifs à chacun, et de permettre ainsi à chaque individu d'acquérir des aptitudes orales et écrites en langue française et une connaissance de la société wallonne.

Vous devez savoir aussi que certains CRI offrent, en dehors du parcours d'intégration, un accompagnement individuel spécifique pour favoriser l'emploi et l'insertion des personnes étrangères à travers des formations, à travers l'équivalence de diplôme, qui est un des points sur lesquels vous devriez approfondir, parce que j'ai eu beaucoup de retours là-dessus, sur les CV, les permis de travail, qui est aussi un des points d'achoppement, l'aide aux démarches administratives. Si une personne vient de l'étranger et n'a pas demandé au préalable, dans le pays d'origine, une autorisation en bonne et due forme d'arriver sur le territoire belge en vue de trouver un travail, ce qui se fait très peu dans le type de pays des primoarrivants qui sont présents pour le moment, ils ne peuvent pas avoir de permis de travail malgré le fait que l'on est dans des métiers en pénurie. Je pense vraiment que les choses doivent évoluer là-dessus. Cela fera plaisir aux employeurs et à tous ceux qui sont sur le territoire, qui ne demandent pas mieux que de travailler, qui sont courageux, parfois que l'on retrouve visiblement dans du travail non déclaré, sans aucune protection.

Enfin, les initiatives locales d'intégration sont financées par la Wallonie, pour proposer gratuitement un accompagnement juridique et social, des formations d'apprentissage à la langue française ou encore des projets interculturels, de parrainage, de lutte contre le racisme ou d'accompagnement ethnopsychologique.

Toutes ces mesures contribuent à améliorer l'intégration des personnes étrangères, mais d'autres leviers existent aussi. Des dispositifs régionaux de l'emploi et de la formation, de la cohésion sociale, des dispositifs de la Fédération Wallonie-Bruxelles comme la promotion sociale, des dispositifs fédéraux ou même locaux sont autant d'outils qu'il faut pouvoir mutualiser pour rendre l'intégration plus performante.

Sachez que j'ai demandé également au FOREm d'évaluer où étaient les freins dans le cadre de la mise à l'emploi des personnes ukrainiennes arrivées sur notre territoire, puisque nous avons effectivement des taux de 20 % d'insertion en Belgique et en Wallonie, pour voir quels sont les points d'attention. Est-on dans l'équivalence de diplôme, ce qui intuitivement semble être un problème ? Est-ce le barrage de la langue, sachant qu'aux Pays-Bas ils ont beaucoup plus tendance à parler anglais, même dans les milieux professionnels ?

Chez nous, c'est beaucoup moins les cas. Ce sont des questions qui méritent d'être investiguées. Sachez en tout cas que je reviens de visites d'un projet qui a été mené par l'ASBL « Le Monde des Possibles » sur la mise à l'emploi dans deux hôpitaux que sont le CHC et le CHU pour des personnes primoarrivantes et extraeuropéennes qui ont été en stage. Les choses ont parfois été un parcours du combattant parce que ce n'est pas évident pour les travailleurs de terrain, dans les pressions, dans les hôpitaux, et cetera, d'accueillir des personnes qui ne parlent pas le français, qui n'ont pas

spécialement les codes culturels et qui n'ont pas les compétences. Cependant, je peux vous dire que des témoignages qu'on a menés à travers ce type de dispositifs montrent des résultats incroyables en termes d'apprentissages de langue, de codes culturels et d'accompagnement. J'ai vraiment le sentiment que c'est le type de projet qu'on devrait approfondir pour avoir des résultats qui sont beaucoup plus concrets de remise au travail ou de mise au travail des primoarrivants.

M. le Président. – La parole est à Mme Galant.

Mme Galant (MR). – Merci, Madame la Ministre. C'est aussi un vaste chantier et je pense qu'il faut renforcer ce parcours d'intégration et le rendre obligatoire pour tous. Les étrangers qui viennent via le regroupement familial échappent au parcours d'intégration. Finalement la problématique de la langue, qui est un élément important, continue à vivre quand la personne arrive sur le territoire.

L'accès au travail est un casse-tête administratif pour les étrangers qui arrivent sur notre territoire. Je pense que les étrangers ne sont pas plus fainéants que d'autres, bien au contraire. Cependant, je pense qu'il y a tellement d'obstacles administratifs pour avoir accès à l'emploi que cela rend les choses vraiment compliquées.

Je voudrais terminer sur la problématique des femmes et des inégalités qui existent déjà pour les femmes belges dans notre pays. Pour les femmes étrangères, c'est encore plus compliqué d'avoir accès au marché du travail, en particulier pour ces femmes ukrainiennes qui sont généralement arrivées seules ou uniquement avec leurs enfants. Ce sont des problématiques encore plus importantes.

**QUESTION ORALE DE M. DE LAMOTTE À
MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE
L'ACTION SOCIALE ET DE L'ÉCONOMIE
SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET
DES DROITS DES FEMMES, SUR
« L'ABROGATION ANNONCÉE DE L'AIDE
« IMPULSION 55+ » ET SES CONSÉQUENCES »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. de Lamotte à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « l'abrogation annoncée de l'aide « Impulsion 55+ » et ses conséquences ».

La parole est à M. de Lamotte pour poser sa question.

M. de Lamotte (Les Engagés). – Madame la Ministre, les réformes des aides à l'emploi et à la formation sont un de vos chantiers les plus

importants. En début de législature, vous aviez sondé les partenaires sociaux. Un consultant a synthétisé leurs réflexions et les années ont passé. Vous nous avez récemment invités à patienter encore quelque peu. Cependant, vous avez levé un coin du voile dans de récentes communications et éveillé notre curiosité et notre impatience. Mon propos se concentre ici sur le dispositif « Impulsion 55+ ». Cette aide de groupe cible soutient le maintien à l'emploi ou l'embauche des travailleurs âgés de 55 ans et plus. Elle consiste actuellement en une réduction des cotisations sociales de 400 € par trimestre pour les 55-57 ans et 1 000 € pour les 58-61, 1 500 pour les 62 ans et plus jusqu'à la retraite.

Vous avez annoncé une réforme de ce dispositif. Cette aide ne concernerait plus que les travailleurs âgés de 60 ans et plus, à savoir 1 000 € par trimestre entre 60 et 62 ans, 1 500 € pour les plus âgés jusqu'à la pension. Elle serait conditionnée par l'engagement de nouveaux travailleurs. Dans sa forme actuelle, le dispositif « Impulsion 55+ » vous semble-t-il constituer un effet d'aubaine pour les employeurs sur laquelle il convient d'appliquer des efforts d'économies ? Disposez-vous d'études scientifiques pour établir ce constat ?

Selon les statistiques évoquées dans cette commission, et que vous n'avez pas contesté, un travailleur de 60 ans, privé de son emploi, a à peine 1 % de chances de retrouver un job. Le dispositif « Impulsion 55+ » plus ne garde-t-il pas sa pertinence face à cette réalité ? Dans votre projet, y a-t-il une dimension de tutorat, de transmission d'expériences entre un travailleur âgé et la nouvelle recrue ? L'aide au maintien du travailleur âgé sera-t-elle cumulable avec les aides éventuelles à l'engagement de jeunes recrues, notamment Impulsion 25 ans et 12+. Je vous remercie pour vos réponses.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. – Monsieur le Député, je vais essayer de lever ce coin du voile et que vous ne soyez pas trop impatients à travers les réponses que je vais vous donner.

Le dispositif d'aide à l'embauche et au maintien à l'emploi des travailleurs âgés, « Impulsion 55+ », continuera à cibler les demandeurs d'emploi de 55 ans minimum, mais les conditions d'octroi de l'aide évoluent pour les travailleurs âgés entre 55 et 59 ans. Pour cette tranche d'âge, à partir du 1er juillet 2023, une condition supplémentaire au mécanisme actuel sera exigée pour que l'employeur puisse bénéficier des réductions de cotisations patronales : la réduction ne s'appliquera que dans le cas de l'engagement d'un demandeur d'emploi inoccupé.

Pour les travailleurs âgés de 60 ans et plus, l'employeur continuera, comme c'est le cas actuellement, à bénéficier des réductions pour tous les travailleurs occupés en Région wallonne, sans que l'octroi de la réduction de cotisation ne soit conditionné à l'engagement d'un demandeur d'emploi inoccupé. Ces modifications visent notamment à répondre aux conclusions de l'évaluation réalisée par le budget base zéro qui a mis en évidence des questionnements quant au caractère réellement incitatif.

Pour le formuler autrement, des effets d'aubaines qui existent dans le maintien de l'emploi de ces travailleurs. L'évaluation menée a également démontré que l'aide est conçue comme un dispositif de maintien à l'emploi, et pas particulièrement comme un dispositif créateur d'emploi. Concernant l'intégration d'une dimension tutorat ou de transmission d'expérience par les travailleurs âgés, les évaluations déjà menées ont montré qu'il était préférable d'éviter de multiplier les objectifs et les conditions d'accès au sein d'une même aide.

C'est pourquoi l'aide « Impulsion 55+ » ne comprend pas de volet lié à la formation ou à l'accompagnement des jeunes par les travailleurs âgés. Ces dimensions sont en revanche prévues dans des dispositifs de formation et d'intégration des jeunes en entreprise tels que la formation en alternance, la formation alternée des demandeurs d'emploi ou encore le plan Formation-Insertion. Par ailleurs, une entreprise qui organise la formation de ses travailleurs par des travailleurs plus expérimentés peut faire appel au volet Tutorat du Crédit-Adaptation.

Enfin, si, par nature, « l'Impulsion 55+ » n'est pas compatible avec « l'Impulsion moins de 25 ans », il est possible de cumuler cette aide avec « l'Impulsion 12+ » lorsque l'entreprise engage un travailleur de plus de 55 ans et inoccupé depuis au moins 12 mois.

M. le Président. – La parole est à M. de Lamotte.

M. de Lamotte (Les Engagés). – Par rapport à la lisibilité du système, j'entends bien les réponses de Mme la Ministre, mais j'espère que les employeurs vont s'y retrouver. C'est une autre question, mais la ministre, en me répondant, me propose d'autres manières de rebondir.

Ces aides sont-elles cumulables avec les aides APE ?

M. le Président. – Puis-je vous inviter à revenir avec une autre question, puisqu'il s'agit bien d'une question complémentaire ?

M. de Lamotte (Les Engagés). – J'attendais que la ministre fasse un signe de la tête.

**QUESTION ORALE DE M. TZANETATOS À
MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE
L'ACTION SOCIALE ET DE L'ÉCONOMIE
SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET
DES DROITS DES FEMMES, SUR
« L'INTÉGRATION DES ÉTRANGERS NON
EUROPÉENS SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL »**

**QUESTION ORALE DE MME NIKOLIC À
MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE
L'ACTION SOCIALE ET DE L'ÉCONOMIE
SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET
DES DROITS DES FEMMES, SUR « LA
POLITIQUE DE MIGRATION ÉCONOMIQUE
WALLONNE »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle les questions orales à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, de :

- M. Tzanetatos, sur « l'intégration des étrangers non européens sur le marché du travail » ;
- Mme Nikolic, sur « la politique de migration économique wallonne ».

La parole est à M. Tzanetatos pour poser sa question.

M. Tzanetatos (MR). – Madame la Ministre, je vous interrogeais en septembre dernier concernant l'accessibilité du permis unique aux personnes sans papiers et aux personnes ayant une demande de régularisation de séjour en cours de traitement. Vous m'aviez confirmé la volonté qui était la vôtre de pouvoir avancer sur cette question et de pouvoir l'inscrire à l'ordre du jour de la Commission interministérielle migration et intégration pour en faire une priorité wallonne. En effet, on le sait, la Wallonie souffre d'une pénurie de travailleurs, alors qu'il y a encore un nombre important de postes vacants, notamment dans les métiers dits en pénurie. Force est de constater qu'il y a beaucoup de personnes qui émergent au chômage ou qui sont dans l'incapacité de travailler et émergent au CPAS, car elles n'ont pas la possibilité de travailler légalement.

Vous m'informiez aussi en septembre que, tant qu'il n'y avait pas d'accord au niveau fédéral et entre le niveau fédéral et les régions, la situation était bloquée. Il fallait donc essayer de tirer sur la corde pour pouvoir aboutir dans le sens évoqué.

Où en est-on aujourd'hui ? Avez-vous pu faire valoir les intérêts de la Wallonie ? On le sait, la Wallonie souffre.

Nous assistions, ce matin, au discours du Roi qui disait que pour 10 personnes prenant leur retraite, seules 8 personnes arrivaient sur le chemin du travail. C'est inquiétant. Notre système belge est mis à mal par le

manque de personnes à l'emploi. C'est par la solidarité pour laquelle nous nous battons que nous ferons en sorte de pouvoir continuer à l'assumer financièrement. Cela veut dire que notre système a un prix et ce prix est le nombre de personnes pouvant cotiser pour assurer cette solidarité. Il faut alors remettre un maximum de personnes au travail.

Il est vrai que la question de Mme Galant aurait pu être jointe à celle de Mme Nikolic et à la mienne.

Il existe des personnes qui vivent ici, soit par le biais du regroupement familial, soit via une demande, un visa touristique de trois mois et qui ne rentrent pas chez elles parce qu'elles veulent fuir une région où elles n'ont pas de perspectives. Elles sont sur notre territoire, il faut leur permettre d'avoir un projet de vie, comme je vous le disais en septembre. Ce projet de vie passe généralement par le sentiment de se sentir utile. En travaillant, on se sent utile parce que, d'une part, on a le souci d'avoir son indépendance, mais on participe à ce que j'évoquais tout à l'heure, à savoir le mécanisme de solidarité qui est financé par les impôts que tout travailleur paie.

C'est donc essentiel, à mon sens. Cela permettra d'éviter des écueils du parcours d'intégration qu'évoquait Mme Galant, puisque le travail participe parfaitement à cette intégration, puisque l'on est en contact, on apprend forcément mieux la langue et la manière dont le pays fonctionne.

Madame la Ministre, quelle est votre action au sein de ce Gouvernement et à l'égard de vos collègues au Fédéral pour pouvoir avancer sur la régularisation des travailleurs et travailleuses étrangers ?

M. le Président. – La parole est à Mme Nikolic pour poser sa question.

Mme Nikolic (MR). – Madame la Ministre, effectivement, le Roi, dans son allocution ce matin, mettait en avant le défi en termes d'emploi et l'importance de mettre davantage de jeunes et d'allochtones au travail. Il privilégiait pour cela une approche flexible et créative.

J'ai retrouvé un rapport de Myria datant de 2018 reprenant des chiffres sur les permis de travail A B et C à l'époque, délivrés aux personnes étrangères non européennes pour venir séjourner et travailler en Belgique plus de 90 jours. Plus de la moitié de ces permis de travail ont été délivrés par la Flandre suivie de loin par Bruxelles et encore de plus loin par la Wallonie.

Comment expliquez-vous ce gap ? Identifiez-vous de potentiels obstacles wallons dans notre législation dans ce processus pour accueillir ces personnes ?

Je sais qu'entre-temps, en 2019, c'est la procédure du permis unique qui est entrée en vigueur. Je ne sais donc

pas si vous disposez de chiffres et si vous pouvez confirmer ou infirmer le même genre de tendance ? Comment cela se passe-t-il en Wallonie par rapport aux régions voisines ?

Parmi les conditions pour obtenir un permis de travail, il y a le fait que le demandeur réponde à un besoin dans un métier en pénurie. Pourtant, sur le terrain, en Wallonie, on le sait, de nombreux employeurs dans de nombreux domaines se plaignent de ne pas trouver de personnel et beaucoup se plaignent de ne pas obtenir le précieux sésame pour pouvoir faire venir des travailleurs, de la main-d'œuvre de l'étranger. M. Tzanetatos a longuement insisté sur l'importance pour ces personnes d'avoir un emploi afin de pouvoir s'intégrer. Cela a aussi été dit par Mme Galant.

Je voudrais plutôt insister sur les difficultés de nos employeurs wallons qui ont besoin de trouver des personnes, des employés, des travailleurs dans leur domaine d'activité. Cuisinier dans l'HORECA est un métier en pénurie. Vous avez parlé de l'équivalence de diplômés. Il ne me semble pas que ce soit un métier qui demande spécialement d'équivalence de diplômés.

Je connais des restaurateurs et patrons de restaurant qui me disent : « J'engage et je forme. » C'est pareil pour les bouchers et d'autres métiers.

Avec un peu plus de 140 000 postes vacants dans ces métiers en pénurie, j'ai envie de rejoindre sa majesté le Roi : soyons flexibles et créatifs, Madame la Ministre. La Wallonie est la dixième région la plus faible d'Europe avec un taux d'emploi de 65,2 % en 2021. On a les outils en main pour prendre notre politique de migration économique à bras-le-corps en fonction des besoins de notre marché du travail. Je voudrais donc aussi vous entendre sur vos actions pour modifier, adapter, améliorer les conditions d'accès des personnes étrangères à notre marché wallon pour répondre aux besoins de ce marché du travail wallon.

M. le Président. – Voilà que le Roi s'invite dans nos débats.

La parole est à Mme la Ministre Morreale.

Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. – Monsieur et Madame les Députés, il y a beaucoup de choses à dire sur vos remarques, avec lesquelles je suis assez d'accord. On a une politique de migration qui doit s'insérer dans un ensemble d'autres facteurs avec, entre autres et de façon non exhaustive, la formation des jeunes, la mobilité entre Régions, la lutte contre les discriminations et la problématique de la régularisation des sans-papiers. La politique de migration économique pour le moment en Wallonie vient donc compléter d'autres flux migratoires, qui relèvent du Fédéral sur le volet « Séjour » et sur l'accès au marché du travail. On doit faire bouger les lignes.

Je suis convaincue que l'on a une convergence entre la volonté des entreprises, des fédérations d'entreprises et la politique d'emploi que je souhaite mener en Wallonie. Malheureusement, à ce stade, je n'ai pas de majorité pour l'obtenir, pour deux raisons. Premièrement, la fédérale. Je conclurai ensuite avec mes propres termes, mais je vais suivre le fil pour pouvoir répondre à chacune de vos questions.

Certaines catégories telles que le personnel hautement qualifié – dont le seuil de rémunération brute annuelle de 47 175 euros –, les sportifs, les entraîneurs professionnels et les techniciens spécialisés, parce qu'elles présentent un intérêt particulier pour la Wallonie, font l'objet de critères de délivrance plus souples que pour des postes nécessitant de moindres qualifications. La liste est passée de 10 fonctions en 2019 à 74 aujourd'hui.

La liste des fonctions en pénurie spécifique à la migration économique est ajustée chaque année au mois d'octobre pour s'adapter au contexte économique fluctuant sur base de l'analyse effectuée par le FOREm, qui capte les besoins des entreprises et qui enrichit sa réflexion au travers d'avis sectoriels et/ou métiers.

Concernant les difficultés d'obtention du permis de travail, les motifs de refus d'un permis de travail peuvent être multiples, comme le fait de ne pas respecter des seuils de rémunérations légaux ou le fait que le travailleur, pour lequel la demande est introduite, est déjà présent sur le sol belge sans disposer d'un titre de séjour. Concernant ce dernier élément, il convient de rappeler que le permis de travail n'est valable qu'à la condition que l'Office des étrangers délivre le titre de séjour. Or, pour le moment, la réglementation fédérale interdit l'octroi du titre de séjour dans le cadre d'une demande de permis de travail lorsque le demandeur est déjà présent en Belgique sans titre de séjour légal.

J'ai tenté plusieurs demandes d'ouverture adressées aux différents secrétaires d'État à l'Asile et l'Immigration qui se sont succédé depuis le début de cette législature au Fédéral. Leur position n'a pas évolué à ce stade. Je ne baisse pas les bras pour autant et je continue à réitérer sans cesse cette demande, parce qu'il n'y a pas un jour où je ne rencontre pas un employeur qui me dit : « S'il y a des gens courageux qui sont prêts à travailler – et ils se présentent à ma porte –, je ne peux en principe pas les engager, et cela me frustre alors que je suis en recherche de main-d'œuvre parfois non qualifiée parce que je les forme ».

De notre côté, la réglementation s'avère être beaucoup trop procédurière, elle est trop rigide.

Des améliorations sont nécessaires dans le processus d'octroi actuel. J'ai demandé un avis juridique sur lequel On travaille depuis plusieurs semaines, parce que c'est un domaine complexe.

J'espère pouvoir déposer très prochainement un projet d'arrêté qui vise à simplifier les procédures actuelles, en vue de rendre la procédure d'octroi plus simple et plus rapide qu'elle ne l'est pour le moment. J'espère que j'obtiendrai l'accord de l'ensemble des membres du Gouvernement, parce que je suis persuadée que c'est une des manières de répondre à la pénurie d'emploi actuelle.

La réalité fait que si l'Inspection du travail venait dans certains restaurants, il y a aujourd'hui, dans les faits, des personnes qui travaillent courageusement, mais qui ne rentrent pas dans les conditions de permis de séjour classiques. Il faut pouvoir faire rentrer ces possibilités, en plus de tous les efforts que nous déployons pour activer et mettre au travail des demandeurs d'emploi non qualifiés sur notre territoire qui y sont de manière régulière.

M. le Président. – La parole est à M. Tzanetatos.

M. Tzanetatos (MR). – Merci, Madame la Ministre, pour votre réponse. Je suis ravi d'entendre que vous allez essayer de simplifier les procédures et de les accélérer. Il ne faut pas être dupe et je comprends votre difficulté de devoir parfois négocier avec un côté du Fédéral un peu revêche sur la question.

Pour bien connaître le secteur – pas parce que je suis d'origine étrangère, mais parce que j'ai fait du droit des étrangers et j'en fais encore –, il y a des astuces. Les personnes qui viennent sur le territoire et qui y restent se marient, trouvent une personne un peu paumée dans la vie, un peu isolée ou pas gâtée par la vie à laquelle elles font un enfant. Dans les faits, c'est comme cela.

Lors d'une consultation, jeudi dernier, une dame m'a dit qu'elle avait fait deux enfants pour que le père puisse avoir ses papiers. Maintenant, il est parti. Il vit en Belgique, elle demande de faire une procédure et veut la garde de ses enfants. C'est aussi simple que cela. Le père a l'autorisation de séjour parce qu'il y a un lien d'attache avec ses enfants en Belgique.

Des contournements de la norme qui créent finalement beaucoup plus de dégâts pour ces enfants, pour cette dame qui se retrouve à élever deux enfants toute seule, et cetera, c'est monnaie courante ! Il faut sortir des principes de base, sortir de ces positions un peu trop cambrées et se dire que si les personnes veulent rester en Belgique, elles y arriveront. Autant leur permettre d'être utiles à la société, de se sentir utiles pour la société, et améliorer le vivre ensemble. C'est ce que je demande.

Battez-vous pour cela, vous aurez mon soutien. Je suis sûr du soutien de Mme Nikolic et de celui de Mme Galant, si j'ai bien compris ce qu'elle vous a dit tout à l'heure.

M. le Président. – Et bien d'autres encore peut-être.

La parole est à Mme Nikolic.

Mme Nikolic (MR). – Merci, Madame la Ministre, pour votre réponse. Je n'ai pas de compétences particulières sur cette thématique. Tous les trois au moins, sans offense, Monsieur le Président, quand on s'appelle Morreale, Nikolic, Tzanetatos, même si ce n'est pas toujours facile à prononcer, on a des histoires qui démontrent que nos parents ont pris leur place ici.

J'entends les freins, notamment au niveau fédéral, et j'entends mon voisin et collègue parler d'un Gouvernement fédéral parfois revêche. Je vais vous citer les chiffres de ce rapport Myria de 2018 concernant le nombre de permis délivrés par Région en 2018 : 49 901 en tout en Belgique, 26 621 en Région flamande, 13 337 en Région bruxelloise et 9 558 en Région wallonne. Le côté revêche de certains au Gouvernement fédéral n'explique pas tout.

J'entends la nécessité et votre volonté de simplifier la procédure, je l'applaudis des deux mains. Il faut se pencher sur les freins et les obstacles, c'était l'objet de ma question. Je ne manquerai pas d'y revenir, peut-être via une question écrite, pour avoir des chiffres et une réponse qui se basent sur la procédure actuelle du permis unique, parce qu'en 2018, c'était une autre législation en vigueur.

ORGANISATION DES TRAVAUX

(Suite)

Interpellations et questions orales retirées

M. le Président. – Les questions orales de :

- Mme Kapompole, sur « la vie affective et sexuelle des résidents des maisons de repos » ;
- Mme Durenne, sur « le carnet de santé numérique » ;
- Mme Durenne, sur « le travail préparatoire à la rédaction du nouveau plan Accessibilité 2022-2024 » ;
- Mme Durenne, sur « la mise en pratique des résultats de l'appel à projets en économie sociale relatif aux bourses coopératives » à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sont retirées.

Ceci clôt nos travaux de ce jour.

La séance est levée.

- La séance est levée à 16 heures 59 minutes.

LISTE DES INTERVENANTS

Mme Alice Bernard, PTB
M. Michel de Lamotte, Les Engagés
M. Rodrigue Demeuse, Ecolo
M. Manu Disabato, Ecolo
Mme Jacqueline Galant, MR
M. Laurent Heyvaert, Ecolo
M. Dimitri Legasse, Président
Mme Laure Lekane, PTB
Mme Christie Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes
Mme Diana Nikolic, MR
Mme Sabine Roberty, PS
Mme Hélène Ryckmans, Ecolo
Mme Rachel Sobry, MR
M. Nicolas Tzanetatos, MR
Mme Mathilde Vandorpe, Les Engagés

ABRÉVIATIONS COURANTES

ALE	agence locale pour l'emploi
APE	aide à la promotion de l'emploi
ASBL	association sans but lucratif
AViQ	Agence pour une vie de qualité
BW	Brabant wallon
CHC	centre hospitalier chrétien
CHU	centre hospitalier universitaire
CIM	conférence interministérielle
CODECO	Comité de concertation
covid	coronavirus disease (maladie à coronavirus)
CPAS	centre(s) public(s) d'action sociale
CRI	Centre régional pour l'intégration des personnes étrangères ou d'origine étrangère
CSD	centrale de services à domicile
CV	curriculum vitae
CWASS	Conseil/Code wallon de l'action sociale et de la santé
EVRAS	Éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle
FEDOM	Fédération wallonne de services d'aide à domicile
FOREm	Office wallon de la formation professionnelle et de l'emploi
FSE	Fonds social européen
GAMS	Groupe pour l'abolition des mutilations sexuelles
HORECA	Hôtellerie, restauration et cafés
ICAR	Inventaire centralisé des adresses et des rues
IFAPME	Institut wallon de formation en alternance et des indépendants et petites et moyennes entreprises
InterMIRE	Service d'appui des 11 missions régionales pour l'emploi de Wallonie (ASBL)
ISO	Organisation internationale de normalisation
IST	infections sexuellement transmissibles
MGF	mutilation génitale féminine
MIRE	mission régionale pour l'emploi
ORPEA	Ouverture, respect, présence, écoute, accueil (groupe actif dans le domaine de la santé des personnes âgées)
PMR	personne à mobilité réduite
PNRR	Plan national de relance et de résilience
RGPD	Règlement général sur la protection des données
SAFAE	service(s) agréé(s) et financé(s) par une autorité étrangère
SCK-CEN	Studiecentrum voor Kernenergie – Centre d'étude de l'énergie nucléaire
sida	syndrome d'immunodéficience acquise
SMS	short message service (service de messages courts, texto)
SPW	Service public de Wallonie
VIH	virus de l'immunodéficience humaine
WAPPS	Plan wallon de prévention et de promotion de la santé